



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE
CONSEIL MÉTROPOLITAIN DU 30 JUIN 2023 À 08 H15

Séance présidée par Olivier BIANCHI

Date de la convocation : 23/06/23

Conseillers en
exercice :
84
Conseillers
présents :
70
Conseillers
représentés :
13
Total votants :
0

**RAPPORT DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET
ASSIMILÉS - 2022**

DÉLIBÉRATION N°DEL20230630_031

Commission principale : 6 Déchets ménagers
Rapporteur : Laurent BRUNMUROL.

Le Conseil métropolitain de la Métropole clermontoise s'est réuni le 30 juin 2023 à 08 H15 avenue
de l'Union Soviétique à Clermont-Ferrand.

Conseiller(e)s présent(e)s :

Olivier BIANCHI, François RAGE, Louis GISCARD D'ESTAING, Christine MANDON, Hervé PRONONCE, Henri GISSELBRECHT, Anne-Marie PICARD, Marcel ALEDO, René DARTEYRE, Flavien NEUVY, Laurent BRUNMUROL, Christophe VIAL, Serge PICHOT, Sylvain CASILDAS, Aline FAYE, Jean-Marie VALLÉE, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Isabelle LAVEST, Cyril CINEUX, Laurent GANET, François CARMIER, Eric GRENET, Richard BERT, Cécile AUDET, Grégory BERNARD, Marion CANALES, Blandine GALLIOT, Nicolas BONNET, Chantal LAVAL, Alain FAGONT, Christine PEROL BEYSSI, Dominique ADENOT, Christophe BERTUCAT, Dominique BRIAT, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Pierre SABATIER, Cécile BIRARD, Bernard BARRASSON, Christine FAURE, Samir EL BAKKALI, Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE, Sylvie DOMERGUE, Jean PICHON, Luc LEVI ALVARES, Sylvie VIEIRA DI NALLO, Fabienne THOULY-VOUTE, Chantal LELIÈVRE, Rémi CHABRILLAT, Vincent SOULIGNAC, Anne-Laure STANISLAS, Thomas WEIBEL, Claire BRIEU, Jérôme AUSLENDER, Charles DUBREUIL, Julien BONY, Cécile LAPORTE, Jean-Paul CORMERAIS, Christine BIGOURET, Jocelyne CHALUS, Jacqueline BOLIS, Claude AUBERT, Marie DAVID, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Stanislas RENIÉ, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Diego LANDIVAR

Conseiller(e)s ayant donné pouvoir :

Jean-Marc MORVAN pouvoir à Louis GISCARD D'ESTAING
Florent GUITTON pouvoir à Pierre SABATIER
Sondès EL HAFIDHI pouvoir à Claudine KHATCHADOURIAN-TECER
Philippe MAITRIAS pouvoir à Bernard BARRASSON
Jean-Christophe CERVANTÈS pouvoir à Magali GALLAIS
Patrick NÉHÉMIE pouvoir à Luc LEVI ALVARES
Hélène VEILHAN pouvoir à Thomas WEIBEL
Marion BARRAUD pouvoir à Anne-Laure STANISLAS
Estelle BRUANT pouvoir à Odile VIGNAL
Jean-Pierre BRENAS pouvoir à Cécile LAPORTE
Catherine PINET-TALLON pouvoir à Christine BIGOURET
Julie DUVERT pouvoir à Sylvie DOMERGUE
Marianne MAXIMI pouvoir à Diego LANDIVAR

Conseiller(e)s excusé(e)s :

Nathalie CARDONA

CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE
BUREAU du 9 juin 2023
COMMISSION ENVIRONNEMENT, DÉVELOPPEMENT DURABLE, ÉNERGIE,
AIR, CLIMAT, DÉCHETS MÉNAGERS, AGRICULTURE, ALIMENTATION du 12
juin 2023
CONSEIL MÉTROPOLITAIN du 30 juin 2023

Direction Gestion des Déchets / 8161
Michel VALENTE

RAPPORT DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS - 2022

Le rapport annuel du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés est un outil d'information comprenant obligatoirement un ensemble d'indicateurs techniques et financiers (décret n°2000-404 du 11 mai 2000, décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015, article L 2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Ce rapport est présenté au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, lors de l'examen du compte administratif de l'établissement public. Il est également présenté, pour avis, à la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL). Les dispositions du décret s'appliquent quel que soit le mode d'exploitation du service public d'élimination des déchets.

Il est ensuite transmis aux communes membres pour présentation à leur conseil municipal et il est mis à la disposition du public dans les communes membres de la Métropole et sur le site internet de Clermont Auvergne Métropole.

Les indications présentes dans ce rapport sont d'ordre techniques et financières, à savoir :

- techniques : nombre d'habitants desservis par la collecte, types et fréquences de collecte proposés, nombre et la localisation des déchetteries, quantités collectées, nature des traitements et valorisations proposés
- financières : modalités d'exploitation (régie, délégation, ...), montant des dépenses du service et modalités de financement.

Le Conseil métropolitain prend acte de ce rapport.

- de prendre acte du rapport annuel du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de Clermont Auvergne Métropole pour l'année 2022, annexé à la présente délibération.

TOTAL VOTANTS :	0	=	70 Conseillers Présents	+	13 Représentés	-	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	0	=	Pour : 0	+	Contre : 0		
Abstention :	0						

Pour ampliation certifiée conforme,
Le Président,



Pour le Président et par délégation
Le Vice-Président
Laurent BRUNMUROL



clermont
auvergne
métropole

Rapport 2022

du service
public de
prévention
et de gestion
des déchets
ménagers et
assimilés

SI ON NE FAIT RIEN,
NOS ENFANTS NE RACONTERONT
PLUS LES MÊMES HISTOIRES...

CHAQUE GESTE COMPTE.
TRIER, COMPOSTER, REUTILISER

Envoyé en préfecture le 25/07/2023

Reçu en préfecture le 25/07/2023

Publié le

ID : 063-246300701-20230725-DEL20230630_031-DE



+ Préparer demain

CLERMONTMETROPOLE.EU

Le code général des collectivités territoriales (articles D2224-1 et suivants), les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont obligation de présenter un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ».

Ce document est présenté dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné par le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale au conseil municipal ou à l'assemblée délibérante.

Regroupant un ensemble d'indicateurs techniques et financiers, ce rapport vise un double objectif :

- rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet,
- permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service.

Ce rapport est aussi un élément illustrant l'intégration de la politique « déchets » dans la politique « développement durable » de la collectivité.

Les faits marquants de 2022

2022 a vu la poursuite du plan de modernisation des déchèteries de la Métropole avec l'ouverture d'une nouvelle déchèterie à Gerzat en lieu et place de l'ancienne. Cette déchèterie dite à plat, la deuxième sur ce modèle après celle de Cournon – Lempdes, s'appuie sur un schéma d'organisation qui favorise la sécurité des usagers et permet par sa modularité, d'adapter le site en fonction des évolutions techniques et réglementaires pour trier plus, pour trier mieux.

Face aux enjeux environnementaux, et souhaitant avoir une politique de gestion des déchets plus performantes et qui soit la plus adaptée à son territoire, Clermont Auvergne Métropole a réalisé une évaluation du service de collecte des déchets ménagers auprès de ses habitants (enquête téléphonique) et de ses agents de collecte (entretiens). Les conclusions issues de cette évaluation vont nous permettre de réajuster nos actions relatives à la collecte des déchets ménagers et assimilés, qu'elles soient sur le plan technique que sur le plan de la communication. C'est d'ailleurs cette volonté d'optimiser encore et encore le service de collecte, qu'une expérimentation a été menée sur la collecte des biodéchets avec la distribution de sacs adaptés et ce, pour faciliter le dépôt des déchets alimentaires dans ce bac de biodéchets, les déchets alimentaires se trouvant encore, dans des proportions trop importantes, dans le bac des ordures ménagères résiduelles. A l'issue de cette expérimentation, en fonction des résultats obtenus, une décision sera prise quant à une généralisation de ce dispositif.

Enfin, et afin de structurer au mieux sa stratégie, Clermont Auvergne Métropole a contractualisé, avec le VALTOM, un contrat dit d'objectifs (CODOEC) dans lequel la Métropole s'engage à mettre en œuvre des moyens et une stratégie afin d'atteindre des objectifs chiffrés de réduction et de valorisation des déchets, l'atteinte de ces objectifs permettra à la Métropole d'obtenir des recettes financières et ainsi, maîtriser au mieux les coûts de ce service public.

Sommaire

Présentation générale du service : page 4
La collecte des déchets :page 10
Le traitement des déchets : page 23
La prévention des déchets : page 30
La communication et les animations : page 38
Le coût du service : page 44
Les chiffres clés : page 48
L'évolution du service de gestion des déchets : page 50



Réalisation : Ateepic - Crédit photos : Agree Studio, Shutterstock, Clermont Auvergne Métropole

Présentation générale du service

Vision d'ensemble des collectes

Collecte des déchets non recyclables

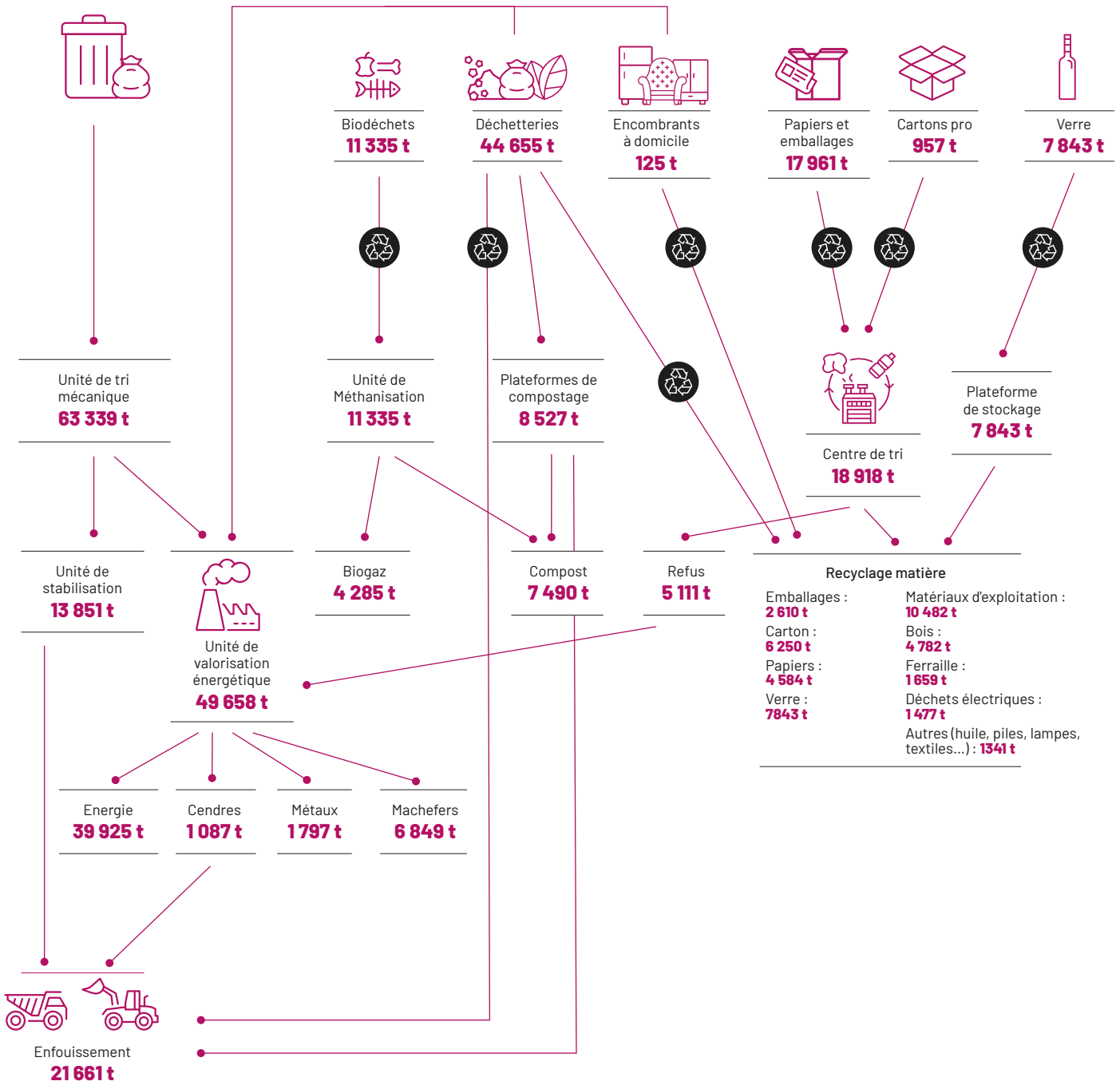
63 339 t

43 %

Collectes séparées

82 877 t

57 %



Présentation générale du service

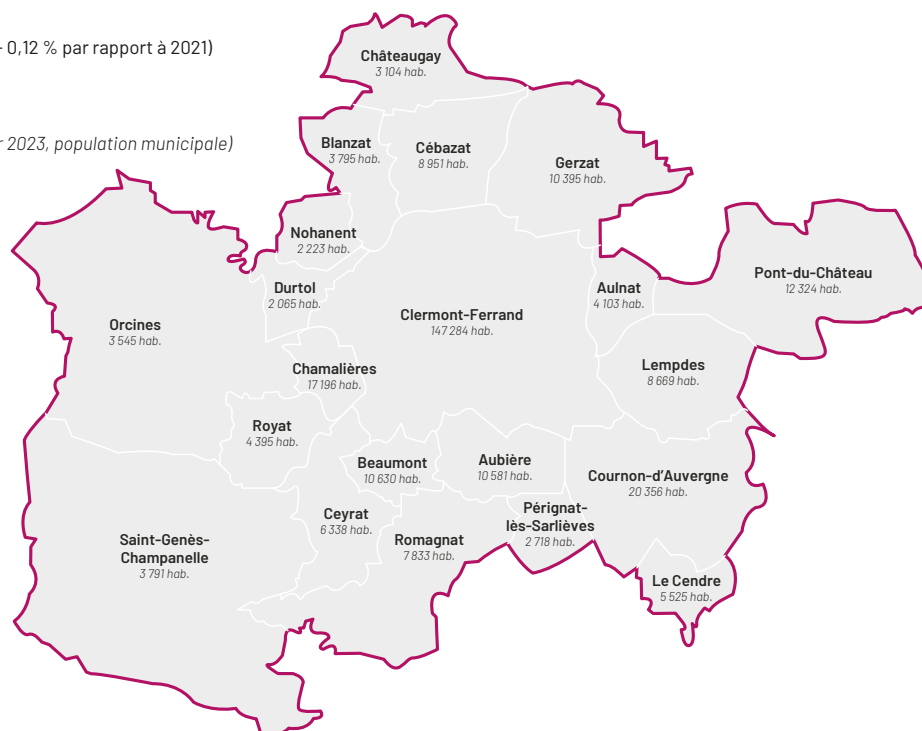
Le territoire de Clermont Auvergne Métropole :

21 communes

295 821 habitants (- 0,12 % par rapport à 2021)

30 330 hectares

(recensement INSEE au 1^{er} janvier 2023, population municipale)



Clermont Auvergne Métropole est un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) sous la forme d'une Métropole au 1^{er} janvier 2018.

Les services mis en œuvre :

Clermont Auvergne Métropole collecte et traite les déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble de son territoire. Selon les communes et parfois le type de collecte, elle assure cette mission soit en régie, c'est-à-dire par ses propres moyens, soit en la confiant à des entreprises, dans le cadre de marchés publics.

7 collectes différentes sont proposées :

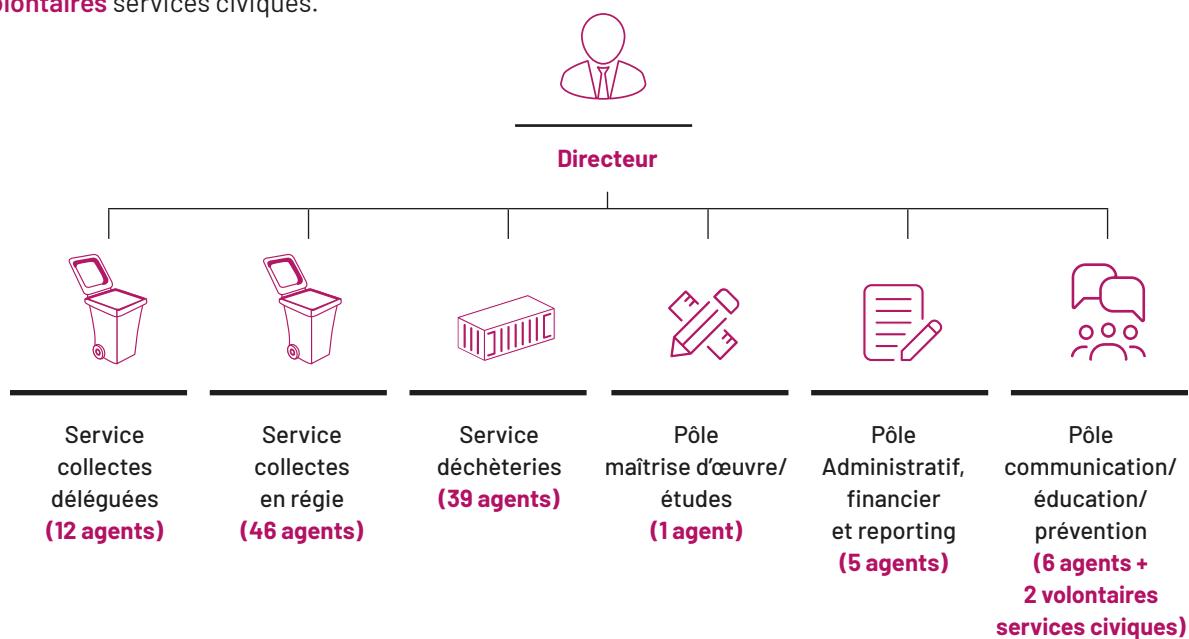
- la collecte des déchets non recyclables en porte-à-porte,
- la collecte des papiers et emballages en porte-à-porte,
- la collecte des cartons des professionnels en porte-à-porte,
- la collecte des biodéchets en porte-à-porte,
- la collecte sélective en apport volontaire (papiers-cartons, bouteilles plastiques, verre),
- la collecte en déchèterie,
- la collecte des encombrants à domicile.

En plus de ces collectes, Clermont Auvergne Métropole propose sans contrepartie financière des composteurs.

La compétence traitement des déchets a été transférée en 2014 au VALTOM, syndicat assurant l'élimination et la valorisation des déchets ménagers sur l'ensemble du Puy-de-Dôme et du nord de la Haute-Loire.

Les moyens humains

En 2022, la Direction Gestion des Déchets de Clermont Auvergne Métropole comptait **110 agents** titulaires et **2 volontaires** services civiques.



Les modalités d'exploitation du service

Commune	Collectes en porte-à-porte	Collecte des encombrants à domicile	Collecte des points d'apport volontaire		Maintenance des bacs
			Verre	Papier/plastique	
Aubière	▲	▲	▲	▲	▲
Aulnat	◇	▲	◇	◇	◇
Beaumont	▲	▲	▲	▲	▲
Blanzat	▲	▲	▲	▲	▲
Cébazat	▲	▲	▲	▲	▲
Ceyrat	▲	▲	▲	▲	▲
Chamalières	▲	▲	▲	▲	▲
Châteaugay	▲	▲	▲	▲	▲
Clermont-Ferrand	▲	▲	▲	▲	▲
Cournon-d'Auvergne	◇	▲	◇	◇	◇
Durtol	▲	▲	▲	▲	▲
Gerzat	▲	▲	◇	▲	▲
Le Cendre	◇	▲	◇	◇	◇
Lempdes	◇	▲	◇	◇	◇
Nohanent	▲	▲	▲	▲	▲
Orcines	◇	▲	◇	◇	◇
Pérignat-les-Sarliève	◇	▲	◇	◇	◇
Pont-du-Château	◇	▲	◇	◇	◇
Romagnat	▲	▲	▲	▲	▲
Royat	▲	▲	▲	▲	▲
St-Genès-Champanelle	◇	▲	◇	◇	◇

▲ Prestation déléguée

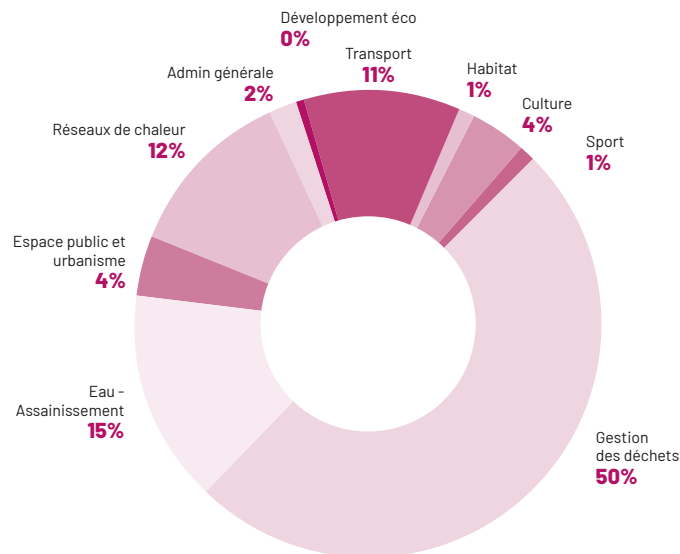
◇ Prestation en régie

Nature du service délégué

Nature du service délégué	Titulaire du marché	Date de début de contrat	Date de fin de contrat
Marchés de services liés aux collectes et aux déchèteries			
C21-089 : Collecte des déchets ménagers et assimilés sur Clermont-Ferrand et nettoyage et désinfection des bacs	VEOLIA	01/01/2022	31/12/2029
C18-159 : Collecte en porte-à-porte et en apport volontaire des déchets ménagers et assimilés (déchets non recyclables, papiers et emballages, biodéchets) sur les communes périphériques de Clermont Auvergne Métropole	VEOLIA	31/10/18	30/12/2022
C18-170 : Collecte du verre pour les communes périphériques de Clermont Auvergne Métropole	ECHALIER-PAPREC	01/01/19	31/12/2022
C20-037 : Maintenance, gestion et fourniture des bacs roulants pour la commune de Clermont-Ferrand	SULO	26/05/2020	14/10/2022
C18-019 : Maintenance, gestion et fourniture des bacs roulants sur les communes périphériques de Clermont Auvergne Métropole	SULO	15/04/2018	14/10/2022
22SF096 : Mise à disposition de contenants et traitement des déchets des déchèteries	VEOLIA	01/12/2022	30/11/2026
C19-135 : Collecte des encombrants à domicile sur le territoire de Clermont Auvergne Métropole	SUEZ-ENVIE	15/11/2019	14/11/2023
C20-010-01 : Animations scolaires concernant le Développement Durable - Lot n°1 Déchets	REEA	14/04/2020	13/04/2024
C20-039-01 : Fourniture de cartes d'identification et de gestion des accès pour les services de Clermont Auvergne Métropole	AELEC	11/03/2020	10/03/2023
Marchés de fournitures liées aux collectes			
Fourniture de conteneurs semi-enterrés et enterrés	UGAP	/	/
Fourniture des bacs roulants (déchets non recyclables, papiers et emballages) sur les communes en régie	UGAP	/	/
Fourniture des bacs roulants (biodéchets) sur les communes en régie	UGAP	/	/
Fourniture de colonnes aériennes en plastique (verre, corps creux et corps plats)	UGAP	/	/
C18-028-02 : Fourniture de colonnes aériennes en métal (verre, déchets non recyclables, papiers et emballages)	COLLECTAL	11/04/2018	10/04/2022
22SN103 : Déploiement de la technologie Cliiink valorisation du geste du tri du verre adaptable sur les colonnes de tri aérienne et enterrées	TERRADONNA	14/11/2022	En cours
Marchés de travaux liés aux collectes			
C20-027 : Travaux de mise en place et d'implantation de mobilier urbain liés à la collecte des déchets ménagers	RENON	09/03/2020	08/03/2024
Marchés de services et de travaux liés aux déchèteries			
22SD039 : Etude géotechnique déchetteries PDC	ALPHA BTP NORD	07/03/2022	En cours
Maitrise d'Œuvre pour la rénovation de la déchetterie de Pont-du-Château	LOLA MARTY	01/12/2021	En cours
22SF150 : Maitrise d'Œuvre construction de la déchetterie de Saint-Genès-Champanelle	ER ARCHITECTES	20/12/2022	En cours

La gestion des déchets dans le bilan des émissions de Gaz à effets de serre de Clermont Auvergne Métropole

Réalisé en 2022 sur les données 2021, le bilan des émissions de Gaz à Effet de Serre de Clermont Auvergne Métropole met en évidence l'impact de la gestion des déchets sur la production de CO₂.



La gestion des déchets génère 62 ktCO₂e, soit 50 % des émissions globales.

Ces émissions comprennent les émissions liées à la collecte des déchets (avec la flotte des véhicules de la collectivité, mais aussi le fret assuré par le prestataire de collecte Véolia), ainsi que les émissions de fret entre les déchèteries et les espaces de stockage ou de traitement.

Les 62 ktCO₂e comprennent également le traitement des déchets : valorisation thermique (incinérateur) et valorisation matière (compostage et recyclage). Une majeure partie (94%) des émissions provient du traitement des déchets.

Les émissions liées à la gestion des déchets augmentent entre 2018 et 2021, cette augmentation est principalement liée à l'évolution du facteur d'émissions correspondant au recyclage et à l'enfouissement qui n'était pas pris en compte en 2018.

Les politiques de réduction des déchets non recyclables et l'augmentation de la valorisation des biodéchets doivent permettre de réduire ces émissions de gaz à effet de serre.

Par ailleurs, le verdissement de la flotte (camion GNV) a permis de réduire de 35,7 % les GES du poste fret entre 2015 et 2018.

Envoyé en préfecture le 25/07/2023

Reçu en préfecture le 25/07/2023

Publié le

ID : 063-246300701-20230725-DEL20230630_031-DE



La collecte des déchets



COMME MERLIN,
TRIONS POUR RECYCLER
TOUS NOS EMBALLAGES ET PAPIERS

CHACQUE GESTE COMPTE.
ÉCRIVONS NOTRE HISTOIRE



La collecte des déchets

Présentation

Clermont Auvergne Métropole assure 4 collectes en porte-à-porte :



la collecte
des déchets
non recyclables
(bac à couvercle noir)



la collecte
des papiers
et emballages
(bac à couvercle jaune)



la collecte
des cartons des
professionnels
(bac à couvercle bleu)



la collecte
des biodéchets
**(bac à couvercle
vert d'eau)**

Modalités

Les usagers disposent de bacs à couvercle noir pour déposer leurs déchets non recyclables, des bacs à couvercle jaune pour déposer leurs papiers et emballages et des bacs à couvercle vert d'eau pour déposer leurs biodéchets (zones pavillonnaires et gros producteurs).

Des composteurs sont également proposés aux ménages : composteur individuel de jardin, composteur partagé de centre-bourg, composteur de pied d'immeuble.

Certains secteurs de la métropole bénéficient d'une collecte spécifique pour les cartons des professionnels (entreprises, commerces). Ces derniers disposent d'un bac à couvercle bleu pour cette collecte.

Le nombre et la taille des bacs sont déterminés par le nombre d'habitants et le type d'activités.

A noter que chaque année, est assurée une désinfection des bacs des déchets non-recyclables et biodéchets.

Lorsque les logements ne disposent pas de place suffisante pour stocker des bacs, les résidents reçoivent des sacs (noirs pour les déchets non recyclables et jaunes pour les papiers et emballages). Les bacs et les sacs sont présentés sur le domaine public uniquement pour la collecte. Dans certains cas, les habitants déposent leurs déchets dans des dispositifs d'apports volontaires (conteneurs enterrés...).

Nombre de bacs en place	2021	2022	Évolution
Bacs à couvercle noir (Déchets non recyclables)	97 935	98 867	+0,95%
Bacs à couvercle jaune (Papiers et emballages)	86 204	87 602	+1,62%
Bacs à couvercle vert d'eau (Biodéchets)	48 596	49 078	+0,99%
Bacs à couvercle bleu (Cartons professionnels)	1 724	1 759	+2,03%
Composteurs	2 939	4 323	+47,09%

La collecte des déchets

Fréquences de collectes

La collecte des déchets non-recyclables

Il faut distinguer 4 cas : les secteurs bénéficiant de la collecte des biodéchets (zone FFOM), les zones ne bénéficiant pas de ce ramassage, le centre-ville de Clermont-Ferrand et les points bénéficiant de collectes spéciales déterminées en fonction des besoins.

SECTEUR	SAISON	FREQUENCE
Zone FFOM	Toute l'année	1 fois par semaine
Zone non FFOM	Toute l'année	2 fois par semaine
Centre-ville de Clermont-Ferrand	Toute l'année	3 fois par semaine
Tournées spéciales Postes fixes	Toute l'année	+ de 3 fois par semaine

Elles ont lieu du lundi au samedi entre 5 h et 23 h, sans variation de fréquence sur l'année.

La collecte des papiers et emballages

SECTEUR	SAISON	FREQUENCE
Tous	Toute l'année	1 fois par semaine

Elles ont lieu du lundi au samedi entre 5 h et 23 h, sans variation de fréquence sur l'année.

La collecte des biodéchets

SECTEUR	SAISON	FREQUENCE
Tous	Toute l'année	1 fois par semaine

Elles ont lieu du lundi au samedi entre 5 h et 23 h, sans variation de fréquence sur l'année.

La collecte des cartons des professionnels

SECTEUR	SAISON	FREQUENCE
Zones industrielles	Toute l'année	1 fois par semaine
Centre-ville de Clermont-Ferrand	Toute l'année	3 fois par semaine

Elles ont lieu du lundi au samedi entre 5 h et 23 h, sans variation de fréquence sur l'année.

Les collectes ne sont pas assurées les jours fériés sur les communes de la zone régie. Elles n'ont pas lieu le 1er janvier, 1^{er} mai et 25 décembre sur les communes de la zone déléguée.

La collecte des déchets

Quantités collectées (en tonnes et en kg/hab)

Matériaux collectés	2021	2022	Evolution
Déchets non recyclables	64 360,64 t (217,30 kg/hab)	63 338,71 t (214,11 kg/hab)	- 1,59 % (-1,47 %)
Papiers et emballages	18 417,68 t (62,18 kg/hab)	17 961,27 t (60,72 kg/hab)	-2,48 % (-2,36 %)
Biodéchets	11 775,56 t (39,76 kg/hab)	11 335,21 t (38,32 kg/hab)	-3,74 % (-3,62 %)
Cartons des professionnels	962,54 t (3,25 kg/hab)	956,92 t (3,23 kg/hab)	-0,58 % (-0,46 %)
TOTAL	95 516,41 t (322,49 kg/hab)	93 592,11 t (316,38 kg/hab)	-2,01 % (-1,90 %)

En 2022, la quantité totale de déchets collectés est en baisse par rapport à 2021 (-2,01 %). Elle représente 93 592,11 tonnes, soit 316,38 kg par habitant en 2022 contre 322,49 kg en 2021.

Que trouve-t-on dans le bac de déchets non-recyclables ?

	2018 (hab/an)	2022 (hab/an)
Déchets organiques	21,4% soit 49kg	20,7% soit 44,3kg
Plastiques	19,3% soit 44kg	16,20% soit 34,7kg
Papiers	15,4% soit 35kg	6,9% soit 14,8kg
Cartons	5,9% soit 13,5kg	4,4% soit 9,4kg
Métaux	3,1% soit 7kg	3,8% soit 8,1kg
Verre	4,7% soit 10,7kg	8,00% soit 17,1kg
Textiles	2,5% soit 6kg	5,5% soit 11,8kg
Textiles sanitaires (lingettes, couches...)	9,4% soit 21,5kg	15,2% soit 32,5kg
Déchets spéciaux (piles, peintures, médicaments...)	0,9% soit 2kg	1,9% soit 4,1kg
Divers non recyclables	17,4% soit 40kg	17,4% soit 37,3kg

Analyse MODECOM :

GIRUS - mai 2018

ELCIMAĪ - mai 2022

La collecte des déchets

L'évaluation de la politique de collecte des déchets

En 2022, une évaluation du service de collecte des déchets ménagers a été réalisée. Celle-ci s'est appuyée sur 3 enquêtes :

- enquête de satisfaction téléphonique auprès d'un échantillon représentatif de 600 ménages
- enquête de satisfaction auprès des communes de la Métropole
- enquête auprès des agents de la collecte des déchets

Principaux résultats de l'évaluation :

84% d'usagers sont satisfaits du service de collecte des déchets : 97% sont satisfaits des horaires de passage, 88% de la taille des bacs mis en place et de la localisation des conteneurs enterrés.

Toutefois, on peut supposer qu'une « minorité active » de non-satisfaits mobilise les circuits de remontées d'information : 40 % des répondants parmi les maires/adjoints/DGS déclarent recevoir des remontées d'insatisfaction « très fréquentes » ou « plutôt fréquentes, » et que les réclamations sur la collecte des déchets sont l'une des premières raisons de sollicitation du standard de la Métropole.

Il faut noter que les plus fortes proportions de « gênés », le sont sur les sujets qui sont d'abord liés aux incivilités des autres usagers. Ainsi 27 % de « gênés » à propos de la présence d'encombrants à proximité des bacs et 20 % concernant la présence de sacs aux abords des bacs.

83% des ménages déclarent trier leurs déchets de manière systématique. Le type d'habitation influe légèrement sur ces chiffres, puisque les ménages vivant dans une maison sont 88 % à trier « systématiquement » contre 81 % pour les appartements. Pas de différence notable entre les CSP, en revanche, l'âge du chef de ménage est le critère le plus déterminant sur les résultats : les retraités sont 92 % à trier « systématiquement » quand les moins de 25 ans sont seulement 66 %. Ainsi, plus l'âge du chef de ménage est avancé, plus la fréquence de tri déclarée est élevée.

Sur trois items interrogés (sacs et films plastiques d'emballage, papier et journaux, et emballages carton, et pots de yaourt et barquettes plastiques) une large majorité des usagers respectent les consignes de tri, y compris celles nouvellement adoptées. Seulement 19 % des usagers utilisent le mauvais bac pour les films et sacs plastiques et 11% pour les pots de yaourt et barquettes plastiques. Concernant les piles, les ampoules et les vêtements, le constat est le même, la quasi-totalité des usagers déclarent adopter les bons gestes, seulement 5% des ménages jettent leurs piles ou ampoules dans le bac noir, et 3% pour les vêtements.

80% des usagers mettent en œuvre au moins 3 actions visant à réduire leurs déchets (95% déclarent éviter le gaspillage alimentaire, 88% donnent ou vendent les objets au lieu de les jeter, 81% réparent les objets / équipements pour les faire durer, 63% achètent des produits en vrac, 22% fabriquent certains produits comme les produits d'entretien). Quelques différences à observer dans l'implication des ménages sur ces actions selon les différents critères socio-économiques (âge, CSP, composition ménage). Concernant le gaspillage alimentaire par exemple, les CSP+ sont moins nombreuses à l'éviter de manière systématique que les autres, même différence entre les ménages avec enfants moins réguliers sur cette pratique que les familles monoparentales. Constat inversé pour l'achat en vrac où les CSP+ sont davantage impliquées que les autres CSP, de même que les 25-54 ans par rapport au reste de la population. Enfin les moins de 25 ans pratiquent davantage le don ou la vente d'objets que le reste de la population. 40% des usagers ne savent pas comment faire davantage en matière de réduction des déchets.

55% des usagers déclarent trier leurs déchets de cuisine (28% dans le bac biodéchets, 16% dans un composteur, 8% pour animaux, 3% autre). Parmi les autres usagers se débarrassant de leurs déchets de cuisine dans le bac noir, plus d'un tiers seraient prêt à utiliser une solution de compostage : 27 % préféreraient l'utilisation d'un composteur individuel, 58 % un composteur collectif.

Même si 89% des ménages estiment être bien informés sur le tri et la collecte des déchets, ¼ des usagers souhaitent avoir plus d'informations sur les consignes de tri. On peut supposer via ces chiffres qu'un grand nombre d'usagers qui pratiquent pourtant le tri de façon systématique (pour rappel 83%), rencontrent encore des diffi-

La collecte des déchets

cultés où ont des doutes par rapport aux consignes de tri. 20 % des moins de 25 ans déclarent être « très mal informés », contre seulement 3 % du reste de la population.

96 % des agents assurant la collecte des déchets considèrent que leur métier contribue pleinement à la préservation de l'environnement mais seulement 31 % considèrent que leur métier est aujourd'hui pleinement considéré par les usagers du service. Pour 88 %, les échanges avec les usagers se passent « très bien » ou « plutôt bien » mais face aux incivilités, à la mauvaise présentation des bacs, ou encore la présentation de déchets non pris en charge par la collecte, un grand nombre d'agents se sentent démunis. Ils estiment que la Métropole n'utilise pas suffisamment les moyens à disposition pour avertir ou sanctionner les usagers responsables de ces comportements. Par ailleurs selon les agents, les usagers professionnels sont particulièrement représentés en nombre et en volume, parmi ceux qui ne respectent pas les consignes de tri.

L'expérimentation d'une collecte des biodéchets en sacs

En 2019, lors de l'étude du Schéma Territorial de Gestion des Déchets Organiques, le groupement de bureaux d'études choisi par le VALTOM préconisait la distribution de sacs pour optimiser la collecte des biodéchets (augmentation des quantités de déchets alimentaires triées). Cette action devait permettre de passer d'un captage de 22kg/hab/an de biodéchets de cuisine et de table à 45kg/hab/an. Aussi, une expérimentation a été menée de mai à octobre 2022 auprès de 2 200 foyers de Romagnat : distribution d'un kit complet (bioseau ajouré favorisant la ventilation et limitant les jus, 52 sacs en papier kraft, un flyer A5 d'information), information dans le journal municipal et métropolitain.

Afin de mesurer l'impact sur les usagers de ces nouveaux moyens, 2 campagnes de caractérisation ont été menées en avril et octobre sur les tournées de Romagnat et une sur un autre secteur périphérique où aucune action n'avait été menée (tournée mixte Aubière/Ceyrat).

Caractérisation des collectes biodéchets	ROMAGNAT		SECTEUR MIXTE	
	Avril	Octobre	Avril	Octobre
Type de déchets				
Quantité de déchets alimentaires	12,70 %	18,04 %	2,70 %	12,28 %
Quantité de déchets de jardin	61,09 %	51,08 %	50,24 %	65,22 %
Fines	19,76 %	18,11%	43,41 %	7,73 %
Autres	6,46 %	12,79 %	3,65 %	14,77 %

On constate que la part de déchets alimentaires augmente sur les 2 secteurs. La progression est même plus importante sur le secteur où il n'y a pas eu de distribution du kit.

En appliquant ces données aux tonnages 2021 sur les communes périphériques dont fait partie Romagnat, la quantité de déchets de cuisine serait de 17,21 kg/hab/an, soit presque 3 fois moins que l'estimatif du bureau d'étude. L'analyse qualitative a permis de vérifier que les habitants de l'expérimentation n'utilisaient pas les sacs distribués. Les résultats de l'expérimentation étant éloignés des estimations des bureaux d'études, il a été décidé de ne pas poursuivre la distribution des sacs sur Romagnat.

Une autre expérimentation pourrait être menée sur un secteur présentant des parcelles de terrains plus petites afin d'avoir un autre terrain d'expérimentation, les pratiques liées aux biodéchets pouvant différer selon la taille des parcelles.

La collecte des déchets

La collecte en apport volontaire

Présentation

3 types de points d'apports volontaires sont répartis sur les communes de Clermont Auvergne Métropole :

- pour les emballages en verre
- pour les déchets non recyclables
- pour les papiers et emballages

Des conteneurs sont placés sur le domaine public ou privé. Ils sont installés et répartis en fonction de la présence ou non de locaux poubelles, de la densité de la population et de critères liés au stationnement, à l'éloignement des habitations, à la largeur du trottoir, etc. Afin de favoriser une meilleure intégration sur l'espace public, notamment dans les centres-villes, la Métropole développe l'installation de colonnes enterrées.

Depuis 2016, sur certains ensembles d'habitats verticaux, les bacs à roulettes ont été remplacés par des colonnes : une colonne pour les déchets non recyclables et une colonne pour les papiers et emballages.

Nombre de colonnes en place	2021	2022	Évolution
Nombre de colonnes en place	2021	2022	Évolution
Colonnes à verre enterrées	125	132	+ 5,60 %
Colonnes à verre aériennes	605	605	+ 0,00 %
Colonnes déchets non recyclables enterrées	54	58	+ 7,41%
Colonnes déchets non recyclables aériennes	239	282	+ 17,99 %
Colonnes papiers/emballages enterrées	49	52	+ 6,12 %
Colonnes papiers/emballages aériennes	246	288	+ 17,07 %
Colonnes papiers	4	4	0 %
Colonnes bouteilles en plastique	2	2	0%
Colonnes cartons	0	6	+ 100 %



La collecte des déchets

Fréquences de collectes

Les fréquences de collecte sont adaptées à l'utilisation des points. Les collectes sont réalisées du lundi au vendredi, entre 5 h et 23 h.

Progressivement, les conteneurs destinés aux papiers-cartons et bouteilles en plastique sont retirés et remplacés par des colonnes papiers et emballages.

Quantités collectées

Les collectes des colonnes déchets non-recyclables, papiers/emballages, papiers-cartons et bouteilles plastiques sont intégrées à la collecte en porte-à-porte.

Matériaux collectés	2021	2022	Évolution
Verre	7 855,14 t (26,52 kg/hab)	7 843,12 t (26,5 kg/hab)	- 0,15 % (-0,03%)

La collecte du verre est en très légère baisse par rapport à 2021 (-0,15%).

La collecte des déchets

La collecte en déchèterie

Présentation

Clermont Auvergne Métropole compte 7 déchèteries sur l'ensemble de son territoire.

Par convention, les communes d'Aydat, Chanonat (pour moitié), Lussat, Malintrat, Mur-sur-Allier (Mezel, Dallet), Saint-Beauzire, Saint-Saturnin (pour moitié), Saulzet-le-Froid et Sayat ont également accès aux déchèteries, ce qui représente 14 289 habitants en 2022 (- 0,08 % par rapport à 2021).



Lieu de la déchetterie	Horaires d'ouverture	
	Périodes	Périodes
Blanzat	Toute l'année	Du lundi au vendredi : de 9h à 12h30 et de 13h30 à 19h00 Samedi et dimanche : de 9h à 19h
Gravanches (Clermont-Fd)		
Cournon-Lempdes		
Gerzat		
Pont-du-Château		
Romagnat		
Saint-Genès-Champanelle		

La collecte des déchets

Conditions d'accès

Les 7 déchetteries sont accessibles sur présentation d'une carte aux gardiens. La demande de ce pass-déchèterie est réalisée sur le site Internet de Clermont Auvergne Métropole.

- Pour les particuliers : gratuit jusqu'à 50 apports/an et au-delà, 10 €/apport.
- Pour les professionnels : 42,20 € par dépôt.
- Pour les associations : gratuit pour 50 apports/an pour les associations qui en font la demande auprès de Clermont Auvergne Métropole et qui sont agréées par celle-ci. Au-delà des 50 apports : 10 €/apport.

L'accès est interdit aux véhicules de plus de 3,5 T et les apports sont limités à 2 m³ et à 2 voyages par jour.

Fréquentation (en nombre de passages)

Fréquentation	2021						2022						
	Particuliers	Professionnels	Mairies	Associations	Sans badge	TOTAL	Particuliers	Professionnels	Mairies	Associations	Sans badge	TOTAL	EVOLUTION
Cournon-Lempdes	71 347	281	1	457	3 763	75 849	70 452	447	1	606	3 837	75 343	-0,67%
Romagnat	32 445	60	30	95	2 387	35 017	46 630	108	1	116	3 057	49 912	42,54%
Gravanches (Clermont-Ferrand)	74 129	234	2	811	6 014	81 190	72 621	338	1	864	6 064	79 888	-1,60%
Blanzat	57 897	114	8	159	4 624	62 802	59 225	134	10	150	4 426	63 945	1,82%
Gerzat	11 266	35	0	22	429	11 752	9 518	82	0	24	497	10 121	-13,88%
Saint-Genès-Champanelle	33 221	59	2	76	2 381	35 739	31 608	92	6	76	2 309	34 091	-4,61%
Pont-du-Château	40 920	53	0	64	4 774	45 811	41 975	64	0	93	4 261	46 393	1,27%
TOTAL	321 225	836	43	1 684	24 372	348 160	332 029	1 265	19	1 929	24 451	359 693	3,31%

La collecte des déchets

Quantités collectées (en tonnes)

Type de déchets		2021	2022	Évolution en %
DÉCHETS VALORISÉS	Déchets verts	8 610,58	8 526,97	- 0,97 %
	Matériaux d'exploitation	13 348,56	10 481,97	- 21,47 %
	Bois	5 884,48	4 781,94	- 18,74%
	Ferrailles	1 919,00	1 658,98	- 13,55%
	Carton	933,50	870,90	- 6,71%
	Pneus	147,60	117,00	- 20,73%
	Huile de vidange	69,66	67,32	- 3,36%
	Batterie	19,43	21,61	+ 11,28%
	Lampes Néons	3,71	4,21	+ 13,31%
	Huile alimentaire	9,28	7,61	- 18,05%
	Piles	11,43	11,78	+ 3,06%
	D.E.E.E.*	1 512,32	1 411,44	- 6,67%
	<i>Gros électroménager hors froid</i>	<i>454,03</i>	<i>500,92</i>	<i>+ 10,33%</i>
	<i>Gros électroménager froid</i>	<i>258,64</i>	<i>238,60</i>	<i>- 7,75%</i>
	<i>Écrans</i>	<i>142,75</i>	<i>129,63</i>	<i>- 9,19%</i>
	<i>Petit Appareil en Mélange</i>	<i>656,90</i>	<i>542,29</i>	<i>- 17,45%</i>
	Textile	282,87	253,44	- 10,40%
	Polystyrène	0	0	0,00%
	Plâtre	733,36	724,95	- 1,15%
	Cartouches encre	0	1,21	/
	Bouteilles de gaz petit volume	17,90	16,94	- 5,40%
	Extincteurs petit volume	5,39	7,04	+ 30,71%
Mobilier	2 433,96	2 914,11	+ 19,73%	
Déchets Toxiques	112,37	105,78	- 5,87%	
Radiographie	1,63	1,96	+ 20,25%	
Sous total	36 057,04	31 987,16	- 11,29%	
DÉCHETS NON VALORISÉS	Encombrants	7 527,26	6 750,29	- 10,32%
	Gravats non valorisés (refus)	2 949,06	5 610,03	+ 90,23%
	Déchets toxiques	288,95	272,00	- 5,87%
	Amiante cimentée	41,82	33,88	- 18,98%
	D.A.S.R.I.**	2,48	2,13	- 14,41%
Sous total	10 809,57	12 668,33	+ 17,20%	
TOTAL DES APPORTS	46 866,61 (150,95 kg/ hab***)	44 655,49 (144,00 kg/ hab***)	- 4,72%	

* D.E.E.E. : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques - ** D.A.S.R.I. : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux

*** Population Clermont Auvergne Métropole + communes conventionnées

La collecte des déchets

La quantité de déchets collectée en déchèterie diminue de 4,72 %. Ceci s'explique principalement par une baisse des apports de bois.

La répartition des tonnages par déchèterie est la suivante : Blanzat (13,63%), Romagnat (10,12 %), Gravanches (17,62 %), Cournon-Lempdes (33,06 %), Gerzat (6,66 %), Saint-Genès-Champanelle (8,92 %) et Pont-du-Château (9,91 %).

Les meubles

Ecomobilier est l'éco-organisme qui collecte l'éco-participation versée lors de tout achat de meuble et il l'utilise pour soutenir la prise en charge, par les collectivités, des meubles en fin de vie.

Pour cela, Eco-mobilier met en place des bennes dans les déchèteries pour valoriser ces matériaux et les détourner, notamment, des déchets encombrants.

En 2022, au regard des contraintes fixées par Eco-mobilier, 6 déchèteries bénéficiaient de cette collecte : Blanzat, Gravanches, Cournon-Lempdes, Pont-du-Château, Romagnat et Gerzat (en fin d'année). Sur la déchèterie de Saint-Genès-Champanelle, les meubles étaient déposés avec les encombrants.

Les DASRI

Les personnes en auto-traitement, atteintes par exemple de diabète, maladies auto-immunes, hypercholestérolémie... produisent des déchets perforants (aiguilles, seringues...).

Ces déchets d'activité de soins à risques infectieux (DASRI) ne doivent pas être mélangés avec les ordures ménagères qu'ils peuvent contaminer.

De plus, ils représentent un risque important pour les malades eux-mêmes, pour leur entourage, ainsi que pour le personnel chargé de la collecte, du tri et du traitement des déchets.

Depuis le 12 décembre 2012, l'association DASTRI est agréée pour collecter ce type de déchets.

Les malades récupèrent gratuitement des conteneurs spécifiques en pharmacie.

Les patients trient leurs déchets de soins à domicile. Ils peuvent ensuite les apporter dans un lieu de collecte habilité (pharmacie déclarée) ou dans une déchèterie de Clermont Auvergne Métropole.

Les D.E.E.E.

La collecte des déchets d'équipements électriques et électroniques est coordonnée par l'éco-organisme ECO-SYSTEM. Celui-ci fait notamment appel à l'association ENVIE (réseau d'insertion par l'économie) pour la récupération des produits blancs.

Les textiles

La collecte et le tri des vêtements, linges, chaussures (TLC) est assurée par un chantier d'insertion de l'association "Les Mains Ouvertes". Il comprend le transport des TLC depuis les déchèteries et leur tri dans les locaux de l'association. La majorité des vêtements sont revendus dans les boutiques et sites de l'association. Le reste est orienté vers des filières de recyclage adaptées (chiffons, isolants...).

Les radiographies

En 2019, une collecte spécifique de radiographies a été mise en place dans les déchèteries au profit de l'association PHAMM (Pharmaciens Humanitaires d'Auvergne Matériel Médical). Les radiographies argentiques sont expédiées et traitées chez Rhône Alpes Argent à Genas, tandis que celles en papier (dossiers médicaux) transitent par ECHALIER/PAPREC pour être détruites et valorisées. L'argent récolté permet à l'association d'acquérir du matériel médical.

L'amiante lié

En 2020, un service de collecte de l'amiante a été mis en place par le VALTOM. Réservé aux particuliers dans la limite de 150kg par foyer et par an, ce service s'organise de la manière suivante :

- 1 - récupération dans l'une des 7 déchetteries de la Métropole d'un contenant homologué et adapté à ces déchets.
- 2 - Prise de rendez-vous auprès de la plateforme "Déchets Toxiques Véolia".
- 3 - Apport des déchets amiantés à la plateforme.

Tout au long de ces étapes, des bordereaux de suivis permettent de tracer le transport et le traitement de ces déchets.

La collecte des déchets

La collecte des encombrants à domicile

Présentation

Sont considérés comme encombrants les objets résidus des ménages qui ne peuvent pas entrer dans un bac de collecte, qui sont non toxiques, non pulvérulents et non liquides.

Ces objets peuvent être déposés en déchèterie.

Néanmoins, Clermont Auvergne Métropole propose, en complément des déchèteries, une collecte à domicile sur rendez-vous et dans la limite de 6 m³.

Afin d'éviter tout abus et de destiner le service aux habitants ayant des difficultés à apporter leurs encombrants en déchèterie, une participation financière est demandée aux usagers, qui se décline comme suit :

VOLUME	TARIFS
< 2 m ³	10,00 €
Entre 2 et 3,9 m ³	20,00 €
Entre 4 et 6 m ³	30,00 €

Quantités collectées (en m³ et en nombre d'enlèvements)

	2021	2022	Évolution
Nombre de m ³	2 862	2 868	+ 0,21 %
Nombre d'enlèvements	842	817	- 2,97 %
Volume moyen des enlèvements (en m ³)	3,4	3,51	+ 3,28 %

Après la collecte auprès des particuliers, les encombrants sont conduits sur un site de tri du prestataire afin de valoriser les différents objets.

Type des déchets (en tonnes)	2021	2022	Évolution
DEEE	68,18	65,72	- 3,61 %
Mobilier	34,54	40,57	+ 17,46 %
Ferraille	3,50	0	- 100,00 %
Non-recyclable	19,20	19,08	- 0,63 %
Total	125,42	125,37	- 0,04 %
Taux de valorisation	84,69 %	84,78 %	+ 0,11 %

Envoyé en préfecture le 25/07/2023

Reçu en préfecture le 25/07/2023

Publié le

ID : 063-246300701-20230725-DEL20230630_031-DE



Le traitement des déchets ménagers

CHAQUE GESTE COMPTE.

TRIER, COMPOSTEZ, REUTILISEZ



Le traitement des déchets

Préambule

Clermont Auvergne Métropole est membre du Valtom, syndicat mixte pour la valorisation et le traitement des déchets ménagers et assimilés du Puy-de-Dôme et du nord de la Haute-Loire.

Le rapport annuel qu'il réalise sur son activité complète ce document sur la partie « traitement des déchets ménagers et assimilés ».

Évolution des quantités de déchets depuis 2010 (en tonnes)

	2010	2022
Quantité totale de déchets collectés par Clermont Auvergne Métropole	143 411	146 216
Indice d'évolution*	100	101,96

* L'indice d'évolution est obtenu en multipliant le tonnage de l'année 2021 par 100 et en divisant par le tonnage de l'année 2010.

La quantité totale de déchets a augmenté de + 1,96 % par rapport à 2010. Toutefois, le nombre d'habitants ayant augmenté sur cette période, cette évolution est en fait de -3,69 % si cette quantité est rapportée au nombre d'habitants.

Le traitement des déchets collectés en porte-à-porte

Type de collecte	Exutoire	Prestataire	Adresse
Déchets non recyclables	Incinération	VERNEA	1 chemin des Domaines de Beaulieu 63000 Clermont-Fd
Biodéchets	Méthanisation	VERNEA	1 chemin des Domaines de Beaulieu 63000 Clermont-Fd
Papiers et emballages	Centre de tri	PAPREC	25 rue Newton 63000 Clermont-Ferrand
Cartons	Centre de tri	PAPREC	25 rue Newton 63000 Clermont-Ferrand

Le traitement des déchets collectés en apport volontaire

Type de collecte	Exutoire	Prestataire	Adresse
Verre	Quai de transfert	PAPREC	25 rue Newton 63000 Clermont-Ferrand
Papier-carton	Centre de tri	PAPREC	25 rue Newton 63000 Clermont-Ferrand
Bouteille plastique	Centre de tri	PAPREC	25 rue Newton 63000 Clermont-Ferrand
Cartons	Centre de tri	PAPREC	25 rue Newton 63000 Clermont-Ferrand

Le traitement des déchets

Le traitement des déchets collectés en déchèterie

Localisation et types de traitement

Matériaux	Type de traitement	Repreneur	Adresse (siège social)
Verre	Quai de transfert	PAPREC	25 rue Newton 63000 Clermont-Ferrand
Papier-carton	Centre de tri	PAPREC	25 rue Newton 63000 Clermont-Ferrand
Bouteille plastique	Centre de tri	PAPREC	25 rue Newton 63000 Clermont-Ferrand
Cartons	Centre de tri	PAPREC	25 rue Newton 63000 Clermont-Ferrand
Ferrailles	Recyclage	PRAXY	5 rue André Marie Ampère 63360 Gerzat
Déchets verts	Compostage	VERNEA/BOILON	Clermont-Fd / Lempty
Cartons	Recyclage	PAPREC	25 rue Newton 63000 Clermont-Ferrand
Pneumatiques	Incinération, cimenterie ou rechapage	ALIAPUR	17 cours Albert Thomas 69447 Lyon cedex 03 (siège social)
Piles	Recyclage	COREPILE	17 rue Georges Bizet 75016 Paris (siège social)
Gravats	Valorisation matière (Matériaux d'exploitation)	COLAS	Rue André Marie Ampère 63360 Gerzat
Encombrants	Incinération	VERNEA	1 chemin des Domaines de Beaulieu 63000 Clermont-Ferrand
Meubles	Recyclage	ECO-MOBILIER	50 avenue Daumesnil 75012 Paris (siège social)
D.E.E.E.	Dépollution, Recyclage	ECOSYSTEM	17 rue de l'Amiral Hamelin 75783 Paris cedex 16 (siège social)
Lampes et tubes fluorescents	Dépollution, Recyclage	ECOSYSTEM	17 rue de l'Amiral Hamelin 75783 Paris cedex 16 (siège social)
Amiante cimentée	Enfouissement	VEOLIA	216 Avenue Jean Mermoz, 63100 Clermont-Ferrand
Déchets toxiques	Valorisation matière, incinération ou régénération	ECO-DDS	117 avenue Victor Hugo Boulogne-Billancourt (siège social)
		CHIMIREC	Lotissement Zae du Causse d'Auge 48000 Mende
Huile alimentaire	Régénération	CHIMIREC	Lotissement Zae du Causse d'Auge 48000 MENDE
Huile de vidange	Régénération	AUVERGNE CABURANT	Za des Ronzières, 17 rue du Mont Mouchet 63510 Aulnat
Boîtes DASRI	Incinération	DASTRI	Espace Hamelin 17 rue de l'Amiral Hamelin 75116 Paris (siège social)
Cartouches encre	Réemploi, recyclage	ECOLOGIC	PA de Tournebise 4 rue Gutenberg 44118 La Chevrolière
Bois	Recyclage (Broyage puis valorisation en chaufferie ou en fabrication de panneaux de particules)	BOILON/PAPREC	Lempty/Saint-Ours-Les-Roches
Batteries	Neutralisation, recyclage	CHIMIREC	Lotissement Zae du Causse d'Auge 48000 Mende
Placoplâtre	Recyclage	PAPREC	30 route des Volcans 63230 Saint-Ours-Les-Roches
Bouteilles et cartouches de gaz	Régénération	CHIMIREC	Lotissement Zae du Causse d'Auge 48000 Mende
Extincteurs	Recyclage	CHIMIREC	Lotissement Zae du Causse d'Auge 48000 Mende
Textile	Réemploi, recyclage	MAINS OUVERTES / EMMAÜS 63	Gerzat/Puy Guillaume

Le traitement des déchets

Le Pôle de valorisation VERNEA

Présentation

Le Pôle de valorisation VERNEA est situé 1 chemin de Beaulieu à Clermont-Ferrand à proximité du centre de stockage de Puy-Long.

Le pôle comprend :

- une unité de tri mécanique des ordures ménagères résiduelles, d'une capacité maximale de 205 500 tonnes par an, qui traite toutes les ordures ménagères résiduelles réceptionnées sur le site,
- une unité de valorisation biologique composée de deux équipements qui fonctionnent en synergie :
 - une unité de méthanisation de la fraction fermentescible des ordures ménagères, d'une capacité de 18 000 tonnes par an, qui permet la conversion de la biomasse en énergie et produit un amendement organique,
 - une plateforme de compostage des déchets verts, d'une capacité de 8 500 tonnes par an, qui permet la valorisation organique des déchets et l'enrichissement des sols, plus spécifiquement agricoles,
- une unité de valorisation énergétique d'une capacité limitée à 150 000 tonnes par an, qui permet le traitement thermique de la fraction combustible avec valorisation énergétique,
- une unité de stabilisation biologique, d'une capacité de 51 500 tonnes par an, qui permet de réduire d'environ 35 % la masse des déchets biodégradables et de limiter encore plus la quantité de déchets à enfouir.

Quantités traitées (en tonnes)

Sur le pôle Vernea, Clermont Auvergne Métropole transporte les déchets des collectes suivantes :

- collecte des déchets non recyclables (bac à couvercle noir)
- collecte des biodéchets (bac à couvercle vert d'eau)
- collecte des encombrants en déchetterie
- collecte des déchets verts en déchetterie (en partie)

DEVENIR DES DÉCHETS APPORTÉS PAR CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLE ET TRAITÉS SUR VERNEA (EN TONNES)	2021	2022	Évolution
Machefers	13 069,50	6 848,77	-47,60%
Métaux	1 752,50	1 796,86	+2,53%
Stabilisat,cendres et indésirables orientés en ISDND*	18 634,10	16 016,73	-14,05%
Energie	38 101,63	39 951,18	+4,85%
Compost	4 743,65	6 389,80	+34,70%
Biogaz	4 254,24	4 285,03	+ 0,72%

* ISDND = Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux

Le traitement des déchets

Le Centre de tri

Présentation

Le Centre de tri de la société PAPREC est situé dans la zone industrielle du Brézet à Clermont-Ferrand. Clermont Auvergne Métropole a signé un contrat programme de durée avec CITEO (anciennement Eco-Emballages) pour la mise en place de la collecte sélective des déchets d'emballages sur la base du barème F. Ce contrat impose que les matériaux collectés soient valorisés par des filières spécifiques.

Localisation des repreneurs

Matériaux	Repreneur	Adresse (siège social)
Cartons	REVIPAC	23-25 rue d'Aumnaie 75009 Paris
Briques alimentaires	REVIPAC	23-25 rue d'Aumnaie 75009 Paris
Bouteilles, pots et barquettes en plastique	VALORPLAST	14 rue de la République 92800 Puteaux
Emballages en acier	ARCELOR MITTAL	13 cours de Valmy 92070 La Défense
Emballages en aluminium	REGEAL AFFIMET	101 route de Choisy BP 809 60208 Compiègne cedex
Journaux – magazines – papiers	NORSKE SKOG	Route Jean-Charles Pellerin 88194 Golbey Cedex
Verre	OI-FRANCE SAS	64 boulevard du 11 novembre 1918 BP 1228 69611 Villeurbanne cedex

Fonctionnement

Sont admis sur le site :

- les emballages issus des collectes sélectives en porte-à-porte (papiers-cartons, bouteilles, pots et barquettes en plastique, emballages métalliques),
- les emballages issus des collectes sélectives en apport volontaire (papiers-cartons, bouteilles en plastique),
- les emballages en verre issus des collectes sélectives en apport volontaire (quai de transfert).

Le Centre de tri permet de prendre en compte les erreurs de tri des ménages (déchets transférés vers le pôle de valorisation VERNEA) et de trier les emballages et les journaux / magazines pour les conditionner (mise en balle), les stocker et les évacuer vers les industriels du recyclage.

Les emballages en verre sont déposés sur un quai de transfert puis envoyés directement à la verrerie, sans tri préalable.

Le traitement des déchets

Quantités traitées (en tonnes)

	2021	2022	Évolution
Journaux / magazines	4 747,12	3 146,14	- 33,73%
Cartons et EMR	4 479,44	5 379,59	+ 20,10%
Bureautique	630,11	533,76	- 15,29%
Gros de magasin	701,76	903,74	+ 28,78%
Briques alimentaires ELA	184,72	184,25	- 0,25%
Bouteilles plastique PET	543,38	531,33	- 2,22%
Bouteilles plastique PEHD	545,05	482,95	-11,39%
Pots et barquettes PET-PP-PS-PEHD	104,98	0	- 100%
Flux développement	405,56	445,74	+ 9,91%
Plastique ECT	162,33	242,94	+ 49,66%
Emballages acier	545,59	454,36	- 16,72%
Emballages aluminium	154,14	95,06	-38,33%
Petit aluminium	0	173,17	+ 100%
Refus	5 526,55	5 110,86	-7,52%
TOTAL	18 730,73	17 683,89	- 5,59%

Malgré la simplification des consignes de tri, la quantité des déchets triés baisse par rapport à 2021 (- 5,59 %). Cette baisse peut se justifier par la fermeture de plusieurs commerces en centre-ville, les évolutions des modes de consommation mais également par la diminution de la population sur le territoire de la métropole.

Les flux « emballages » baissent (- 11,39 % pour les bouteilles PEHD, -16,72% pour l'acier, - 38,33 % pour l'aluminium) ainsi que les flux papiers / cartons qui continuent de baisser.

En effet, depuis 2018, les quantités de journaux-magazines diminuent chaque année : - 8,93 % en 2018, - 10,87 % en 2019, - 17,51 % en 2020, -25,98 % en 2021, -33,73 % en 2022. Ceci peut s'expliquer par la présence de plus en plus importante d'autocollants « stop pub » sur les boîtes aux lettres, une diminution du gisement (baisse de 40% de la consommation de papier en Europe depuis 10 ans) ainsi que de l'évolution de la consommation des usagers qui se tournent de plus en plus vers les formats d'informations numériques.

La simplification des consignes de tri a engendré l'apparition de nouveaux flux comme « le papier bureautique », « le gros de magasin » (petits papiers, déchirés, chiffonnés, déchiquetés, de mauvaise qualité), « le flux développement » (une famille de 4 types d'emballages) et le petit aluminium qui correspond entre autres aux capsules de café.

Le taux d'acceptabilité, mettant en évidence le niveau de qualité de tri, passe en 2022 à 71,10% contre 70,49 % en 2021.

Le traitement des déchets

Concernant les erreurs de tri, les analyses effectuées apportent les éclaircissements suivants :

- une partie des refus de tri sont des "déchets lourds" : sacs poubelles noirs, bouteilles en plastique non-vidées, emballages en verre,
- une partie des refus de tri est composée de déchets imbriqués (ex : pot en plastique dans une boîte de conserve).

Le process du centre de tri entraine une perte de matériaux. Ceci explique la différence entre les quantités collectés (17 962 tonnes) et les quantités sortant du centre de tri (17 683 tonnes).



Envoyé en préfecture le 25/07/2023

Reçu en préfecture le 25/07/2023

Publié le

ID : 063-246300701-20230725-DEL20230630_031-DE

S²LO

La prévention des déchets

COMME BLANCHE-NEIGE,
COMPOSTONS POUR VALORISER
NOS BIODECHETS

CHAQUE GESTE COMPTE.
ÉCRIVONS NOTRE HISTOIRE



La prévention des déchets

Le Contrat d'Objectifs Déchets Organiques et Economie Circulaire

En 2015, le VALTOM a adopté le plan d'actions VALORDOM 2, qui inscrit la prévention des déchets et l'économie circulaire au centre des orientations du syndicat et de ses collectivités adhérentes pour les dix prochaines années. « Produire moins de déchets, valoriser plus, maîtriser les coûts dans une logique d'optimisation et de coopération territoriales » sont les piliers de ce programme.

Territoire Zéro Déchets, Zéro Gaspillage et le Schéma Territorial de Gestion des Déchets Organiques : les outils opérationnels de VALORDOM 2

Le VALTOM ayant été labellisé Territoire Zéro Déchets, Zéro Gaspillage (TZDZG), c'est dans ce cadre que Clermont Auvergne Métropole a contractualisé avec le VALTOM pour la mise en œuvre d'un contrat d'objectifs Economie Circulaire (CODEC) visant à développer les actions relatives à la prévention des déchets ainsi qu'à l'économie circulaire sur la période 2018-2020. Par ailleurs, le VALTOM et ses adhérents ont co-construit un Schéma Territorial de Gestion des Déchets Organiques (STGDO) destiné à développer les solutions de valorisation des biodéchets avec notamment la mise en œuvre d'un réseau de guides et maitres composteurs.

Un nouvel outil : le Contrat d'Objectif Déchets Organiques et Economie Circulaire (CODOEC)

En 2021, le VALTOM a souhaité poursuivre les soutiens financiers et matériels auprès des collectivités adhérentes afin de maintenir la dynamique enclenchée. Ce soutien se matérialise sous la forme d'un nouveau programme de prévention-économie circulaire appelé Contrat d'Objectif Déchets Organiques et Economie Circulaire (CODOEC). En s'engageant dans cette dynamique, le VALTOM et ses collectivités adhérentes doivent participer à l'atteinte des objectifs définies dans le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), la loi pour la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV), la loi Anti-Gaspillage et Economie Circulaire (AGEC) et la loi Climat et Résilience du 24 août 2021.

Principales dispositions du CODOEC :

- le dispositif couvre la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2026,
- les actions du CODOEC sont réparties au sein de 5 axes d'intervention : Eco-exemplarité de la Collectivité en matière de déchets, Dynamique avec les acteurs économiques, Consommation responsable, Allongement de la durée d'usage (réemploi, réutilisation, réparation) et gestion des Déchets Ménagers et Assimilés (filières de tri, collectes performantes, hiérarchie des modes de valorisation)
- les objectifs à atteindre sont définis par la réglementation et les orientations nationales et locales



La prévention des déchets

		Valeur VALTOM	Valeur Clermont Auvergne Métropole	Objectifs 2026
Améliorer la valorisation matière des DMA dont déchets dangereux et inertes (taux de valorisation matière)	/(2018)	52.2 %	49.2 %	55 % ***
Valeur DMA Non Dangereux Non Inertes (taux de valorisation matière)	/(2018)	49,9 %	44.3 %	
Améliorer la valorisation globale (taux de valorisation globale)	/(2018)	87 %	86.8 %	92 % ***
Réduire les DMA (taux de réduction. kg/hab.)	2015	541,7 kg/hab.	513.9 kg/hab.	- 8 % *
Réduire les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) (taux de réduction. kg/hab.)	2018	212 kg/hab.	230.1 kg/hab.	- 37,5 % ***
Réduire les biodéchets dans les OMR (taux de réduction. kg/hab.)	2018	71 kg/hab.	72.7 kg/hab.	- 50 % ***
Réduire les emballages et papiers présents dans les OMR (taux de réduction. kg/hab.)	2018	77 kg/hab	89.7 kg/hab.	- 50 % ***
Réduire les déchets valorisables (hors organiques et emballages/papiers) présents dans les OMR (taux de réduction. kg/hab.)	2018	25 kg/hab.	26.2 kg/hab.	- 25 % ***
Réduire les encombrants (taux de réduction. kg/hab.)	2018	49,8 kg/hab.	26.6 kg/hab.	- 21 % ***
Réduire les RTCS (taux de RTCS dans la CS)	2018	21 %	13 %	19,5 % ***
Augmenter la quantité de biodéchets alimentaires orientés vers l'unité de méthanisation du VALTOM (taux d'augmentation. kg/hab.)	2018	16,6 kg/hab.	11.3 kg/hab.	300 % ***
Réduire les végétaux collectés en déchèterie (taux de réduction. kg/hab.)	2018	54,7 kg/hab.	38.4 kg/hab.	- 12 % ***
Développer réemploi et réutilisation (% du tonnage des DMA)	/(2018)	0,4 %	0,2 %	2.7 % *
Développer réemploi et réutilisation : Part des déchèteries équipées de zones de dépôt pour le réemploi, collectées par un acteur de l'ESS du réemploi ou par une gestion interne.	/	/	/	80 % ***

* SRADDET - ** Loi AGEC - *** Objectifs propres au VALTOM

Le CODOEC a été adopté par le Conseil métropolitain le 10 novembre 2022.

Afin de mener à bien ce CODOEC, il a été décidé de réaliser un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) débouchant sur un nouveau règlement de collecte. Ces documents seront élaborés en 2023 pour une mise en œuvre au 1^{er} janvier 2024.

La prévention des déchets

Réduction

Les biodéchets

Afin de valoriser un maximum de déchets organiques, des composteurs sont proposés gratuitement aux usagers.

Nombre de composteurs en place (distribués par Clermont Auvergne Métropole)	2021	2022	ÉVOLUTION
Composteurs individuels de jardins	2 605	3 864	+ 48,10 %
Composteurs en pied d'immeubles	192 (29 sites accompagnés)	258 (45 sites accompagnés)	+ 37,23 % (+55,17% de sites accompagnés)
Composteurs d'établissements	91	125	+ 35.87%
Composteurs de jardins partagés	40	60	+ 53.85%
Composteur de centre-bourg	10	15	+ 50.00%
Archipel des Salins	1	1	/
Total	2 939	4 323	+ 47.09%

Nous observons une forte augmentation des implantations de composteurs sur le territoire de la métropole (+ 47%).

Auparavant réservés aux logements ne bénéficiant pas de la collecte des biodéchets (bac à couvercle vert d'eau), les composteurs individuels de jardin sont à présent proposés gratuitement à l'ensemble des maisons avec un espace vert.

Les implantations en pied d'immeuble ont progressé de 37,23 %, de même que ceux en établissements (administrations, commerces) et en jardins partagés.

En 2022, des composteurs partagés de centre-bourg ont été installés sur Cébazat, Chamalières, Clermont-Ferrand (quartier Montferrand), Pont-du-Château et Saint-Genès-Champanelle. Sur chaque site, une vingtaine de foyers utilisent ces dispositifs.

Avant 2020, les composteurs partagés étaient distribués en immeuble sans accompagnement particulier. Depuis la création des 2 emplois de guide et maître composteur, les habitants bénéficient d'un accompagnement personnalisé.



La prévention des déchets

L'Archipel des Salins

Projet retenu dans le cadre du budget participatif de la Ville de Clermont-Ferrand, l'Archipel des Salins a été inaugurée le 27 novembre 2021. Cet espace géré par l'Association Terra Preta vise à apporter une solution aux habitants du centre-ville de Clermont-Ferrand qui souhaitent trier leurs biodéchets. Les habitants peuvent déposer leurs épiluchures et restes de repas, l'association se charge de les composter.

Collectées et compostées sur l'Archipel des Salins (en tonne)	2021	2022	Evolution
Apport des usagers	7,3	26,7	265,75 %
Collecte auprès des professionnels	0	1,4	/
Quantités compostées	5,3	0	/

En 2022, l'association Terra Preta n'a pas pu composter sur le site. Les déchets alimentaires ont été intégrés à la collecte des biodéchets pour être conduits au méthaniseur Vernea.

Le gaspillage alimentaire

4 programmes de réduction du gaspillage alimentaire ont été mis en œuvre par le VALTOM dans le cadre du dispositif « Établissement Témoin » sur les communes de Clermont-Ferrand (collège Saint Alyre, Crous Dolet et Cézeaux) et Cournon d'Auvergne (lycée René Descartes). Le Valtom et la commune de Romagnat ont également lancé une démarche pour réaliser un diagnostic et un plan d'action sur la cuisine centrale de Romagnat ainsi que 2 satellites (groupe scolaire Louise Michel et l'Ehpad Jacques Prévert).

A l'initiative de la ville de Clermont-Ferrand, la direction gestion des déchets de Clermont Auvergne Métropole a accompagné les cantines des écoles Chanteranne, et Jean Macé dans la réalisation des pesées et la formation du personnel (20 agents volontaires des restaurants, des Unités de Préparations Culinaires (UPC), des crèches et de l'animation).

Le jardinage au naturel

Afin d'accompagner le jardinage au naturel, 12 000 sacs de compost de 40 litres ont été distribués gratuitement dans les 7 déchèteries de la Métropole au mois d'avril. Ce compost provenait de l'usine VERNEA et était constitué de déchets issus de la collecte des biodéchets.

La collecte des sapins de Noël

Pour la troisième année, Clermont Auvergne Métropole a mis en place un dispositif de collecte de sapins.

Collecte des sapins	2021	2022	Evolution
Nombre de points de collecte	40	41	+ 2,5%
Nombre de sapins collectés	5 061	5 142	+ 1,6%
Poids estimatif (en tonnes)	30,4	30,85	+ 1,47%

60 % ont été broyés pour un usage de litière en écurie. Les autres sapins ont été conduits vers des plateformes de compostage.

Outre la réduction du nombre de dépôts sauvages dans les rues, cette opération a permis de valoriser localement plus de 30 tonnes de déchets verts.

La prévention des déchets



Les éco-manifestations

Afin d'accompagner les organisateurs dans une démarche d'éco-manifestation, divers équipements sont proposés :

- mise à disposition gratuite de bacs poubelles adaptés à la production de déchets (déchets non recyclables, papiers et emballages, biodéchets, verre),
- mise à disposition de porte-sacs bi-flux avec signalétique pour faciliter le tri des déchets,
- stand de sensibilisation sur le tri et la réduction des déchets,
- prêt de gobelets réutilisables.

Les Eco-manifestations	2021	2022	Evolution
Nombre de manifestations accompagnées	61	145	+137,70%
Nombre de bacs mis à disposition pour manifestations	343	1 005	+ 193,00%
Nombre de porte-sacs mis à disposition pour manifestations	149	377	+ 153,02%
Nombre de gobelets mis à disposition	11 110	20 057	+80,53%
Nombre d'open badges "écomanifestation" attribués	/	2	/

En 2022, un dispositif de valorisation des manifestations engagées dans une démarche éco-responsable a été mise en œuvre : l'open-badge "100% tri" et l'open badge "100% réduction".



La prévention des déchets

Les couches lavables

Afin de promouvoir l'utilisation de couches lavables, Clermont Auvergne Métropole propose des mises à disposition gratuites de kits à des crèches ou associations. En 2021, la crèche « Le Verger des Diablotins » du Cendre a bénéficié d'un prêt de 24 couches lavables de différents modèles. La structure a ainsi pu essayer plusieurs types de couches lavables avant de s'équiper en 2022.

L'accompagnement des professionnels

Suite à des sollicitations, différentes structures professionnelles sont accompagnées chaque année pour optimiser la gestion de leurs déchets. Ce dispositif comprend une phase de diagnostic, un plan d'action (mise à jour de la signalétique, réadaptation des équipements de tri, réunion d'information, consignes pour réduire la production de déchets...) et une évaluation.

Accompagnement des professionnels	2021	2022	Evolution
Nombre de diagnostics réalisés	13	6	-53,85 %

En 2022, 6 diagnostics ont été réalisés dont la plupart ont entraîné la mise en œuvre de plans d'actions (formations, animations...). C'est moins qu'en 2021 où différentes entreprises avaient profité de la simplification des consignes de tri pour s'engager dans une amélioration de leur gestion des déchets.



L'accompagnement des « cleanwalk »

Souvent à l'initiative de citoyens, des opérations de nettoyage d'espaces publics se développent depuis quelques années. Une journée internationale en septembre est dédiée à cette activité « world clean up day ». Pour accompagner ces initiatives, la Direction Gestion des Déchets de Clermont Auvergne Métropole met à disposition, sans contrepartie financière, des pinces, gants, sacs poubelles et pesons aux organisateurs.

Accompagnement cleanwalk	2021	2022	Evolution
Nombre d'accompagnements de cleanwalk	20	26	+ 30 %
Quantité de déchets collectés (en kg)	613,00	660,40	+ 7,73

En 2022, 26 cleanwalks organisées par diverses structures ont bénéficié de ces prêts. Plus de 660 kg de déchets ont ainsi été collectés.

La prévention des déchets

Le réemploi

La ressourcerie « Jerecycle Parc »

La ressourcerie « Jerecycle Parc » collecte différents objets, vêtements, meubles... qu'elle remet en état et re-vend dans son magasin. Clermont Auvergne Métropole participe au financement de cette action en fonction des quantités collectées.

La ressourcerie « Jerecycle Parc »	2021	2022	Evolution
Quantité d'objets collectés (en tonnes)	84,48	81,53	-3,49%

En 2022, les quantités des apports ont diminué par rapport à 2021 et sont très loin des volumes de 2019 (102,39 tonnes). Par ailleurs, la ressourcerie constate une baisse de la qualité des dons, générant une diminution des ventes.

L'association « Tous deux roues »

L'association « Tous deux roues » récupère et répare des vélos.

Fin 2017, Clermont Auvergne Métropole a signé une convention avec l'association comportant un volet d'aide à l'insertion par l'activité économique et un volet d'aide au titre de la prévention des déchets en fonction des quantités collectées.

Association « Tous deux roues »	2021	2022	Evolution
Quantité de vélos collectés (en tonnes)	5,04	4,86	-3,57%

L'association « Raboule »

L'association Raboule propose des emballages en verre lavables consignés. Ils interviennent auprès des professionnels et usagers de la restauration, ainsi que les secteurs connexes de la restauration : métiers de bouche et événementiel. Clermont Auvergne Métropole accompagne cette association afin de réduire les emballages jetables.

Association « Raboule »	2021	2022	Evolution
Nombre de contenants mis à disposition	3 530	7 080	+100,57%
Quantité de déchets évités (en kg)	123,5	254	+105,67%

Les give-box

Afin d'inciter au don d'objets, des give-box sont installées dans différents lieux de la Métropole.

Pour cela, de vieilles armoires sont customisées par des artistes graffeurs dans le cadre d'ateliers. Un fond d'objets est fourni par Clermont Métropole au démarrage afin de lancer la give-box. Il s'agit d'objets culturels (livres, BD, CD, DVD, jeux-vidéos, jouets...) récupérés en déchèterie dans le cadre d'une collecte encadrée.

Les give-box	2021	2022	Evolution
Nombre de give-box installées par Clermont Auvergne Métropole	28	44	+ 57,14%

En 2022, 16 nouvelles give-box ont été installées dans différents lieux.

Envoyé en préfecture le 25/07/2023

Reçu en préfecture le 25/07/2023

Publié le

ID : 063-246300701-20230725-DEL20230630_031-DE



La communication et les animations

COMME LE PERE NOËL,
PRÉFÉRONS LA SECONDE MAIN
POUR LIMITER NOS DÉCHETS

CHAQUE GESTE COMPTE.
ÉCRIVONS NOTRE HISTOIRE



La communication et les animations

Les outils de communication

Chaque année, divers documents destinés à faciliter le tri et à sensibiliser à la réduction des déchets sont distribués aux habitants.

Après une distribution en 2021 dans toutes les boîtes aux lettres des habitants de la Métropole, **le mémo du tri** est mis à disposition dans les différents lieux publics (mairies, médiathèques, piscines...). Celui-ci indique les papiers et emballages à déposer dans le bac à couvercle jaune.

Les autocollants consignes de tri (déchets non recyclables, papiers et emballages, biodéchets) sont posés à l'intérieur des couvercles ou sur les cuves des bacs.

Des sacs de précollecte ont été réalisés afin de faciliter le tri et le transport des déchets des habitants de leurs logements jusqu'aux équipements de collecte (bac ou colonne). Ils sont fabriqués avec du plastique recyclé et sont distribués aux personnes habitants en logements collectifs (immeubles, résidences étudiants...) ou en maisons de centre-bourgs rattachées à des points d'apports. Lors des implantations de nouvelles colonnes (déchets non recyclables, papiers et emballages, verre), un **flyer personnalisé** pour chaque site accompagne cette distribution.

Des panneaux indiquant les consignes de tri sont distribués dans les immeubles afin d'être installés dans les locaux poubelles.

Des autocollants « erreurs de tri » sont apposés sur les bacs lors des contrôles qualité. Ils permettent d'indiquer aux habitants les gestes à ne pas faire (pas de verre dans les bacs, pas de déchets verts, pas de gravats, pas de textile...).

En cas d'erreurs importantes, le bac est refusé à la collecte et un scotch est collé sur le couvercle. Les agents de la Direction gestion des déchets rendent ensuite visite aux habitants afin de leur rappeler les consignes de tri.

Des autocollants « stop pub » sont mis à la disposition des habitants dans les lieux publics (mairies, accueil de Clermont Auvergne Métropole, centres socio-culturels, piscines, médiathèques...)

Le guide pratique « vos biodéchets nourrissent la terre » fait partie du kit compost (avec un composteur 400 litres, un bioseau et un aérateur de compost) distribué aux habitants de maison individuelle avec jardin ayant sollicité un composteur.

Lors des installations de **composteurs partagés** en pied d'immeuble ou en centre-bourg, les participants reçoivent un bioseau avec un autocollant indiquant les déchets à trier. Des affiches et des panneaux sont installés sur les composteurs afin de donner les gestes à pratiquer pour bien composter et la démarche pour participer.

Des goodies sont offerts lors de diverses manifestations (salons, kermesses, formations, stands d'informations...). Ceux-ci sont fabriqués à partir de matériaux recyclés (crayon de papier en jeans, sac de course en bouteilles plastiques, gourdes réutilisables, sacs à vrac).

Des panneaux et des autocollants sont installés dans les restaurants collectifs (restaurants universitaires, d'entreprises, collèges, lycées...) pour faciliter le tri des papiers/emballages et des biodéchets.

Le flyer « pique-nique zéro déchet » est distribué aux enfants participants à des événements. Il présente différentes techniques pour réduire sa production de déchets lors de sorties scolaires.

Lors de l'expérimentation d'une distribution de sacs en papier sur Romagnat, un **flyer "bien trié, je peux encore avoir du succès"** a été réalisé pour expliquer la démarche.

La communication et les animations



Une plaquette et une rubrique du site internet sont consacrées aux **déchets des professionnels**. Elles indiquent les déchets acceptés dans le cadre de la collecte des déchets ménagers et assimilés et invitent les professionnels à s'adresser à la Chambre de Commerce et d'industrie pour les autres déchets liés à leurs activités.

L'ensemble de ces documents papiers sont disponibles en téléchargement sur le **site www.clermontmetropole.eu**. Le site Internet propose également différents outils pour les usagers : information sur les jours de collecte, formulaire concernant les demandes relatives aux bacs de déchets, conseils pour réduire les déchets...

Les actions de communication

La relation usager

La Direction Gestion des Déchets dispose d'un standard téléphonique qui réceptionne l'ensemble des demandes liées à la gestion des déchets.

	2021	2022	Évolution
Nombre d'appels téléphoniques reçus	11 163	7 704	- 30,99%

Pour la deuxième année, le nombre d'appels téléphoniques baisse (-31 % par rapport à 2021, - 46% par rapport à 2020). Les usagers réalisent de plus en plus leurs démarches en ligne en utilisant les formulaires du site internet, l'adresse mail ou l'application proximité.

Depuis janvier 2022, le portail de Gestion de la Relation Usager "ICI" permet notamment aux usagers de réaliser en ligne leurs demandes liées aux équipements de collecte des déchets.

Demandes via le portail ICI	2022
Nombre de demandes en ligne d'équipement, de retrait ou de réparation de bac-poubelle	2 724
Nombre de demandes en ligne de remplacement de bac-poubelle (vol, incendie)	726
Nombre de demandes en ligne de dotation en sacs	77
Nombre de demandes en ligne de composteurs individuels de jardins	1 291
Nombre de demandes en ligne de composteurs en pied d'immeuble	21
TOTAL	4 839

La communication et les animations

La campagne « Si nous ne faisons rien, nos enfants ne raconteront plus les mêmes histoires »

Afin d'inciter les usagers à mettre en œuvre différents éco-gestes (achat seconde main, tri des papiers/emballages, compostage), une campagne de communication a été réalisée entre décembre 2022 et avril 2023 : affichage 4x3 et mupi, flanc de bus, totem centres commerciaux Jaude, encarts presse (ZAP, La Montagne, Octopus, Petit Gourmet), journaux municipaux et métropolitain, web (google display, facebook, signature mail).

Réalisation de supports vidéo avec les maîtres composteur pour sensibiliser au compostage et inciter à la pratique en présentant des conseils et en levant les freins liés aux idées reçues. Elles sont diffusées sur le site Internet et les réseaux sociaux de la Métropole.



Trans'Urbaines 2022 : décoration de 13 give-box

Depuis 2016, un partenariat a été mis en place avec le festival d'arts urbains « Les Trans'Urbaines ». Ainsi, des colonnes à verre, des bacs de collecte sélective et même un camion benne ont été décorés par les artistes graffeurs locaux.

En 2022, 13 vieux meubles destinés à la déchèterie ont été customisés et transformés en give-box. 3 ont été réalisées dans le cadre d'ateliers, 9 lors d'une performance en public place de la Victoire.

Exposciences 2022 : machine de Rude Goldberg

Exposciences propose à des jeunes de 4 à 25 ans de construire des projets à caractère scientifique et technique au sein de leurs établissements scolaires ou lors de pratiques de loisirs, puis de les présenter pendant quatre jours lors d'un festival public, gratuit et ouvert à tous.

Outre des stands de sensibilisation à la gestion des déchets (tapis à histoire sur la pollution plastique dans les rivières, animations sur les techniques de valorisation des déchets organiques), la direction gestion des déchets a accompagné le projet de Nicolas Savoye : fabriquer une machine d'inspiration Rude Goldberg avec des objets provenant des déchèteries de la Métropole. Ainsi, différentes réactions en chaîne ont permis de projeter le gâteau d'anniversaire géant d'Exposciences Clermont qui fêtait ses 30 ans (vidéo disponible : www.youtube.com/watch?v=6FjOlb-hHuE).

La communication et les animations

Les animations à destination des familles

Tout au long de l'année, la Direction Gestion des Déchets participe à des rendez-vous familiaux en proposant des ateliers et des jeux sur le tri et la réduction des déchets.

Ceux sont également des temps de rencontres et de formations pour les participants aux composteurs partagés et les référents de sites.

En 2022, c'est plus de 2 700 personnes qui ont été sensibilisées.

L'exposition « jetons moins, trions plus »

A travers 15 panneaux, cette exposition explique et présente des réflexes et des gestes à mettre en œuvre au quotidien pour limiter sa production de déchets, mais aussi pour faciliter leur recyclage et éventuellement leur réutilisation lorsque cette solution est possible. En 2022, elle a été installée à l'école Jean de la Fontaine (Clermont-Ferrand), à l'Institut des Métiers, à l'entreprise Résilians.

L'échappée game « Enzymis »

Un jeu d'échappée game sur le thème de la pollution plastique, du tri et de la réduction des déchets a été réalisé par le pôle animation de la Direction Gestion des Déchets.

En 2022, il a été installé au centre de loisirs Cham'ados (Chamalières), à Inserfac (Clermont-Ferrand), à l'Institut des Métiers et à la médiathèque de Beaumont dans le cadre des Semaines du Développement Durable.

Les réunions d'information et les formations

Lors des accompagnements des professionnels ou à l'occasion d'interventions ponctuelles pour donner les consignes de tri, plusieurs animations sont proposées aux salariés. 70 réunions ont eu lieu en 2022, formant 566 professionnels.

Les animations scolaires

Afin d'expliquer la question des déchets aux plus jeunes, des programmes de sensibilisation sont proposés aux enseignants du premier et second degrés. Ceux-ci sont assurés par deux agents de Clermont Auvergne Métropole et des animateurs du Réseau d'Éducation à l'Environnement Auvergne (REEA) dans le cadre d'un marché public.

Ce dispositif est mis en place en septembre en collaboration avec l'Inspection Académique du Puy-de-Dôme et se poursuit tout au long de l'année scolaire.

Le programme se décompose en 3 à 7 animations dans chaque classe, en fonction des besoins de l'enseignant.e (consignes de tri, recyclage, consommation, réduction, traitement des ordures ménagères, compostage...).

D'autres établissements (lycées, centres de loisirs) bénéficient également de réunions d'information ou d'animations ponctuelles.

En 2022, 209 animations ont ainsi été réalisées, sensibilisant à la question des déchets 116 groupes (classes ou groupes d'enfants), soit plus de 2 400 jeunes.

Le défi « Mon Environnement et Moi »

Pour cette 7^o édition, ce concours a été lancé auprès des classes maternelles. Il consistait à créer une œuvre sur le thème « Mon Environnement et moi ». 6 classes ont participé et ont bénéficié d'une demi-journée d'activité sur le thème de l'Environnement sur le site de l'Escapad à Saint-Genès-Champanelle. Cet événement permet aux enseignants de découvrir les thèmes d'animations proposés par Clermont Auvergne Métropole (déchets, biodiversité, rivière, eau).



La communication et les animations

Les malettes pédagogiques

La direction gestion des déchets a conçu deux malettes pédagogiques : « Tri Sam'Yster » pour les 3-6 ans, « Tri Porteur » pour les 6-12 ans.

Initialement prévues pour les agents municipaux, ces malettes sont mises à disposition gratuitement et permettent de mettre en œuvre un programme d'animations sur le thème des déchets. Les écoles de Fénelon (Clermont-Ferrand) et Jean Alix (Pont-du-Château) ont bénéficié de ces dispositifs en 2022.

Bilan des animations	2021			2022		
	Nombre de participants	Nombre de groupes	Nombre d'animations	Nombre de participants	Nombre de groupes	Nombre d'animations
Écoles maternelles	966	38	135	1240	54	100
Écoles élémentaires	773	33	97	447	22	53
Centres de loisirs	51	4	10	182	11	13
Collèges	80	7	8	496	21	31
Lycées	389	20	19	60	2	2
Instituts spécialisés	18	2	5	48	6	10
Étudiants	140	5	9	2471	15	16
Professionnels	1 282	97	98	566	67	70
Grand public	1 102	60	60	2 711	193	173
TOTAL	4 801	266	441	8 221	391	468



Envoyé en préfecture le 25/07/2023

Reçu en préfecture le 25/07/2023

Publié le

ID : 063-246300701-20230725-DEL20230630_031-DE



Le coût du service



Le coût du service

Les recettes

Les recettes perçues par le service

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) constitue le financement principal du service de collecte et de traitement des déchets ménagers de Clermont Auvergne Métropole. Elle est calculée sur la même base que la taxe foncière sur les propriétés bâties, c'est-à-dire en fonction de la valeur locative cadastrale du logement. Ce n'est donc pas la production d'ordures ménagères par les habitants du logement qui conditionne le montant de cette taxe, mais la taille du logement.

Le taux de la taxe (9,90%) a évolué en 2022.

D'autres recettes financent le service : la vente des matières issues des collectes sélectives et des déchèteries (papier, emballages, verre, ferraille, carton...), et des soutiens versés par des éco-organismes (Citéo, Eco-mobilier, Eco-System, Eco-DDS...)

	2021	2022	Évolution
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	34 401 838,00 €	44 338 135,00 €	28,88 %
Taux	7,99 %	9,90 %	23,90 %

Les autres recettes

	2021	2022	Évolution	
COLLECTE	CITEO – Aide à la performance	3 238 445,11	3 696 602,56	+14,15 %
	Ventes de matériaux ACIER	75 117,42	153 112,07	+103,83%
	Ventes de matériaux CARTONS	1 389 483,77	2 085 095,85	+50,06%
	Ventes de matériaux PLASTIQUE	215 312,76	827 299,51	+284,23%
	Ventes de matériaux ALUMINIUM	7 231,66	94 591,43	+1 208,02%
	Ventes de matériaux VERRE	136 154,18	173 377,61	+27,34%
	Ventes de matériaux - Reversement VALTOM	13 428,09	8 946,89	-33,37%
	Participation des usagers pour la collecte des encombrants	14 000,00	14 542,32	+3,87%
Sous-total 1	5 089 172,99	7 053 568,24	+ 38,60%	
DECHETERIES	Dépôts en déchèteries	30 630,20	42 080,00	+37,38%
	ECO-MOBILIER	103 733,35	105 543,78	+1,75%
	OCAD3E	141 433,94	119 399,43	-15,58%
	ECODDS	8 038,13	5 241,43	-34,79%
	ECOLOGIC (Articles Sports et loisirs)	0	2 000,00	/
	Ventes de matériaux - Reversement VALTOM	342 313,8	328 281,10	-4,10%
	Accès communes extérieures	156 460,25	160 689,10	+2,70%
Sous-total 2	782 609,67	763 234,84	-2,48%	
DIVERS	CODEC - Reversement VALTOM	180 000,00	0	/
TOTAL	6 051 782,66	7 816 803,08	+29,17%	

Le coût du service

Les dépenses (montants hors taxe avant proratisation)

MONTANT HT avant proratisation	LIBELLE	2021	2022	Évolution
DÉPENSES DES COLLECTES	Dépenses de fonctionnement liées à la collecte	13 583 867,55	14 558 279,08	+7,17%
	Frais de personnel	3 897 762,91	4 180 997,71	+7,27%
	Amortissements et frais financiers	1 312 550,74	1 633 403,20	+24,44%
	Droits de sortie du SBA	23 731,09	17 878,55	-24,66%
	Communication	265 898,74	306 645,09	+15,32%
	Frais de structures	441 392,00	387 412,49	-12,23%
	Traitement des ordures ménagères résiduelles - VALTOM	8 411 887,67	9 770 022,62	+16,15%
	Traitement des déchets valorisables issus des collectes en porte à porte et en points d'apport volontaire - VALTOM	2 443 066,30	2 320 481,28	-5,02%
	Traitement des biodéchets collectés en porte à porte - VALTOM	709 650,33	833 922,96	+17,51%
Total n°1		31 089 807,33	34 009 042,98	+9,39%
DÉPENSES DES DÉCHETTERIES	Dépenses de fonctionnement liées aux déchetteries (Marchés)	909 343,70	908 652,96	-0,08%
	Dépenses de fonctionnement liées aux déchetteries (Autres)	416 657,75	723 318,87	+99,19%
	Frais de personnel Déchetterie Régie	1 951 199,92	2 136 901,01	+9,52%
	Traitement des encombrants non valorisables - VALTOM	462 201,70	507 605,28	+9,82%
	Traitement des déchets valorisables issus des déchetteries - VALTOM	1 155 504,40	1 667 845,92	+44,34%
	Traitement des déchets verts - VALTOM	891 389,10	906 438,00	+1,69%
Total n°2		5 786 296,57	6 850 762,04	+18,40%
DÉ-PENSES DIVERSES VALTOM	Administration Générale, prévention, communication	99 043,20	253 802,64	+156,25%
	Mutualisation du transfert et du transport des déchets	726 317,00	833 922,96	+14,82%
Total n°3		825 360,20	1 087 725,60	+31,79%
TOTAL		37 701 464,11	41 947 530,62	+11,26%

Le coût du service

L'augmentation de 11% des dépenses s'explique principalement par l'augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes qui s'applique sur l'incinération et sur l'enfouissement. Par ailleurs, la politique d'investissement menée par la Métropole (modernisation et mises aux normes des déchèteries, mise en place conteneurs enterrés, implantations de composteurs, acquisition de véhicules à énergie propre) impacte les amortissements. Enfin, le dégel du point d'indice des fonctionnaires entraîne, de fait, une hausse des frais de personnel.

Principales prestations rémunérées à des entreprises (hors travaux et fournitures)

Désignation de l'entreprise	Nature des prestations	Montant TTC 2022
VEOLIA	Collecte des déchets ménagers et assimilés (déchet non recyclables, papiers et emballages, biodéchets) pour la Ville de Clermont-Ferrand	7 101 666,14 €
VEOLIA	Collecte en porte-à-porte et en apport volontaire des déchets ménagers et assimilés (déchet non recyclables, papiers et emballages, biodéchets) sur les communes périphériques de Clermont Auvergne Métropole	4 891 871,86 €
PAPREC ECHALIER	Collecte du verre	296 679,41 €
SULO	Maintenance, gestion et fourniture des bacs roulants pour la commune de Clermont-Ferrand	603 028,93 €
SULO	Maintenance gestion et fourniture des bacs roulants pour les communes périphériques de Clermont Auvergne Métropole	514 626,72 €
VEOLIA	Lavage et Désinfection des bacs roulants	316 467,39 €
ANCO	Lavage et désinfection intérieur/extérieur et maintenance préventive des conteneurs	49 442,36 €
SULO	Lavage extérieur des conteneurs d'apport volontaire	8 655,93 €
SUEZ	Collecte des encombrants à domicile	266 499,72 €
CHIMIREC	Collecte et traitement des déchets dangereux des ménages (hors Eco-DDS)	95 588,47 €
VEOLIA - ECHALIER	Mise à disposition de contenants et évacuation des déchets des déchèteries	897 722,95 €
TOTAL		15 042 249,88€

Le coût aidé du service (en euros)

		2020	2021	2022	Évolution
COLLECTES	Dépenses HT	30 064 720,01	31 089 807,33	34 009 042,98	+ 9,39 %
	Recettes	4 222 734,74	5 089 172,99	7 053 568,24	+ 38,60 %
	Coût HT	25 841 985,27	26 000 634,34	26 955 474,74	+ 3,67 %
DECHETERIES	Dépenses HT	5 529 692,04	5 786 296,57	6 850 762,04	+ 18,40 %
	Recettes	519 814,07	782 609,67	763 234,84	- 2,48 %
	Coût HT	5 009 877,97	5 003 686,90	6 323 403,31	+ 26,37 %
DIVERS	Dépenses HT	748 621,90	825 360,20	1 087 725,60	+ 31,79 %
	Recettes	67 500,00	180 000,00	0	- 100,00 %
	Coût HT	681 121,90	645 360,20	1 087 725,60	+ 68,55 %
COÛT DU SERVICE HT		31 532 985,14	31 649 681,45	34 130 727,54	+ 7,84%

Envoyé en préfecture le 25/07/2023

Reçu en préfecture le 25/07/2023

Publié le

ID : 063-246300701-20230725-DEL20230630_031-DE



Les chiffres clés



Les chiffres clés

Les quantités collectées (en kg/hab)

		2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Collecte à domicile et en apport volontaire	Déchets non recyclables	231,57	229,46	229,57	229,21	222,17	215,3	217,30	214,11
	Biodéchets	36,58	38,30	38,31	37,73	33,68	41,58	39,76	38,32
	Papiers et emballages	64,66	65,30	65,50	63,67	64,59	59,72	62,18	60,72
	Cartons pro	3,49	3,59	3,53	3,44	3,35	2,75	3,25	3,23
	PAV verre	24,09	24,32	25,20	25,74	26,03	26	26,52	26,51
	PAV papier	1,60	1,44	1,42	1,44	/	/	/	/
	PAV plastique	0,07	0,07	0,07	0,07	/	/	/	/
	PAV huile	0,15	0,22	/	/	/	/	/	/
	Collecte des encombrants à domicile	/	/	/	/	/	0,35	0,42	0,42
	Sous total	362,22	362,69	363,61	361,30	349,82	345,71	349,43	343,31
Taux de valorisation matière	36,07 %	36,73 %	36,86 %	36,56 %	36,49 %	37,72 %	37,80 %	37,62 %	
Collecte en déchèterie	valorisé	117,60	119,35	125,43	114,23	108,05	91,96	116,13	103,15
	Non valorisé	25,12	24,64	26,37	25,98	37,82	19,15	34,82	40,85
	Sous total	141,82	143,99	151,80	140,21	145,87	111,11	150,95	144,00
	Taux de valorisation matière	82,40 %	82,89 %	82,6 %	81,47 %	74,07 %	82,77 %	76,94 %	71,63
TOTAL	504,94	506,69	515,41	501,51	495,69	456,82	500,38	487,31	
Taux de valorisation matière	49,16 %	49,8 %	50,3 %	49,12 %	47,55 %	48,6 %	49,60 %	47,67 %	

Le coût moyen du service par habitant (HT en euros)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Coût/hab collectes (collecte et traitement)	84,34 €	82,00 €	86,36 €	85,88 €	85,35 €	87,86 €	87,57 €	91,12 €
Coût/hab des déchèteries (collecte et traitement)	16,86 €	17,58 €	17,72 €	17,54 €	17,13 €	17,03 €	16,93 €	20,58 €
Divers	4,72 €	5,05 €	2,80 €	3,30 €	6,90 €	2,32 €	2,18 €	3,68 €
TOTAL	105,92 €	104,63 €	106,88 €	106,72 €	109,38 €	107,21 €	106,68 €	115,38 €
Évolution	-12,13 %	-1,22 %	+2,15 %	-0,15 %	+2,49 %	-1,98 %	-0,49 %	+8,15 %

L'évolution du service de gestion des déchets

2000 Clermont Communauté exerce la compétence « Traitement des déchets ménagers et assimilés ».

2001 Inauguration du valorisateur de biogaz au CET de Puy Long.

2002 Clermont Communauté exerce la compétence « Collecte des déchets ménagers et assimilés ».

Passage en régie de la collecte des communes de Cournon-d'Auvergne, Lempdes et Le Cendre.

2003 Mise en place de la collecte sélective sur les communes de Le Cendre, Blanzat, Nohanent et une zone de Clermont-Ferrand.

Mise en place de la collecte sélective sur les communes de Gerzat et Royat.

Adoption du règlement de collecte communautaire.

2004 Intégration de Pont-du-Château, Orcines et Saint-Genès-Champanelle à la régie de collecte.

Harmonisation des pratiques de tri (conteneurisation, passage en mono-flux) sur les communes de Chamalières et Châteaugay.

Animation d'un stand sur le thème des déchets à la Foire Exposition de Cournon/Clermont-Fd.

2005 Mise en place de la collecte sélective sur les communes de Pont-du-Château, Orcines, Saint-Genès-Champanelle, Montferrand et l'hyper centre de Clermont-Ferrand.

Optimisation des fréquences de collectes dans les centres-villes de Clermont-Fd et Montferrand.

Harmonisation des pratiques de tri (conteneurisation, passage en mono-flux) sur les communes de Beaumont et de Cournon-d'Auvergne.

Mise en place de la collecte des cartons des professionnels dans les zones industrielles.

Mise en place de la collecte des déchets toxiques dans les déchèteries de Saint-Genès-Champanelle et de Cournon-d'Auvergne.

Expérimentation d'une collecte des déchets d'activité de soins à risques infectieux (DASRI).

2006 Intégration d'Aulnat à la régie de collecte.

Harmonisation des pratiques de tri (conteneurisation, passage en mono-flux) sur la commune d'Aulnat.

Expérimentation de la collecte des biodéchets sur les communes de Romagnat et Le Cendre.

Simplification des jours et horaires de collecte.

2007 Harmonisation des pratiques de tri (conteneurisation, passage en mono-flux) sur les communes d'Aubière, Cébazat, Ceyrat, Durtol et Pérignat-lès-Sarliève.

Mise en place de la collecte des D.E.E.E. dans les déchèteries de Blanzat, Romagnat, Clermont-Fd et Cournon.

Vote d'un taux de TEOM identique sur toute l'agglomération.

2008 Ouverture de la déchèterie à Pont-du-Château.

2009 Ouverture d'un nouveau casier au CET de Puy Long.

Mise en place de la collecte des biodéchets sur l'ensemble des zones pavillonnaires de l'agglomération.

2010 Expérimentation de la collecte des biodéchets en habitat collectif.

Mise en place de la collecte des biodéchets dans les cantines et restaurants scolaires.

2011 Développement de la collecte des biodéchets dans les cantines, hôtels, restaurants.

Signature d'un programme de réduction des déchets.

Réhabilitation de la déchèterie de Blanzat.

2012 Passage des « hauts-de-quai » des déchèteries en régie.

Réouverture de la déchèterie de Blanzat.

Lancement de l'extension des consignes de tri.

2013 Intégration des pots et barquettes en plastique dans les consignes de tri du bac jaune.

Mise en place de la vidéoprotection dans les 7 déchèteries.

2014 Transfert de la compétence « traitement » au VALTOM.

Mise en place du Pass-Déchèterie.

Participation à la Semaine Européenne de Réduction des Déchets.

L'évolution du service de gestion des déchets

2015 Candidature de Clermont Communauté retenue dans le cadre du Plan de Relance national d'Eco-emballages (développement de la collecte en colonnes aériennes sur l'habitat vertical, densification des points d'apport volontaires pour le verre)

Déchèterie de Romagnat - Réhabilitation des locaux des gardiens

Déchèterie des Gravanches - Réalisation d'un local D.E.E.E.

2016 Mise en place de la collecte en colonnes aériennes sur l'habitat vertical

Densification des points d'apport volontaires pour le verre

2017 Rassemblement de la direction gestion des déchets en un lieu unique

Réhabilitation de la déchèterie de Cournon-Lempdes

Candidature de Clermont Auvergne Métropole à un CODEC (Contrat d'Objectif Déchets Économie Circulaire) auprès de l'ADEME

2018 Mise aux normes des déchèteries de Blanzat, Pont-du-Château et Gravanches (Clermont-Fd), réhabilitation/ construction de la déchèterie de Cournon-Lempdes

Signature d'un CODEC (Contrat d'Objectif Déchets Économie Circulaire) avec le VALTOM

Meilleure intégration des points de collecte dans le paysage urbain : bacs enterrés dans le cadre du plan propreté, mutualisation des points de collecte

Réorganisation des tournées de collectes de la zone en régie et intégration de Pérignat-lès-Sarliève à ce secteur

2019 Poursuite du plan de déploiement de modes de collecte permettant une meilleure intégration urbaine des activités de collecte : conteneurs enterrés dans le cadre du plan propreté, mutualisation des points de collecte

Poursuite du plan de modernisation et de sécurisation des déchèteries (lancement de l'étude de réhabilitation/ construction des déchèteries situées à Gerzat et à Saint-Genès-Champanelle)

Participation au Schéma Territorial de Gestion des Déchets Organiques (STGDO) piloté par le VALTOM sur le département du Puy-de-Dôme et le nord de la Haute-Loire

Candidature au projet d'Extension des Consignes de tri lancé par Citéo.

2020 Crise sanitaire ayant nécessité des adaptations : protocole sanitaire, développement du télétravail, fermeture/adaptation des déchèteries, réorganisation des tournées de collecte (mono-ripage)

2021 Simplification des consignes de tri : 100 % des papiers et emballages vont dans le bac jaune. Inventaire du parc de bacs en place avec installation d'un dispositif électronique d'identification. 1ère phase de rénovation de la déchèterie de Romagnat. Le STGDO rentre dans sa phase opérationnelle

2022 Expérimentation d'une collecte de biodéchets en sacs sur Romagnat. Ouverture de la nouvelle déchèterie de Gerzat. Evaluation de la collecte des déchets ménagers. Lancement du Contrat d'Objectif Déchets Organiques et Economie Circulaire

Envoyé en préfecture le 25/07/2023

Reçu en préfecture le 25/07/2023

Publié le

ID : 063-246300701-20230725-DEL20230630_031-DE



Retrouvez toute notre actualité sur :



ClrmntMetropole



clermontmetropole



clermontmetropole.eu



Clermont Auvergne Métropole

Contactez-nous :



**Direction gestion des déchets
de Clermont Auvergne Métropole**

dechets@clermontmetropole.eu



04 63 669 669

**Toutes les démarches en ligne :
ici.clermontmetropole.eu**



CLERMONTMETROPOLE.EU